INSTITUT Montaigne

PAUVRETÉ ET PRÉCARITÉS

Agir pour les plus fragiles

VIVRE ENSEMBLE

les REPÈRES de MONTAIGNE

En France, la pauvreté
s'enracine et frappe
de plein fouet une partie
de la population.

Comment refonder
notre modèle de solidarité
pour restaurer la dignité
et agir pour les plus
fragiles ?

les REPÈRES de MONTAIGNE

PAUVRETÉ ET PRÉCARITÉS

La pauvreté gagne du terrain dans toutes les strates de la population en France. Sa concentration croissante chez les plus jeunes constitue une rupture majeure dans notre contrat social.

Pour répondre à cet enjeu, l'action publique doit dépasser la simple gestion de l'urgence : il s'agit désormais de construire une politique de prévention globale, capable de stopper la reproduction de la pauvreté dès le plus jeune âge.

Définition



La pauvreté désigne une situation où des personnes rencontrent des difficultés durables d'accès aux ressources, droits et services essentiels empêchant de mener une vie décente et pouvant entraîner une mise à l'écart.

En France, en 2026, une personne est considérée comme pauvre lorsqu'elle vit avec moins de 1 288 euros par mois.

L'action politique en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion se déploie sur plusieurs champs, ce qui peut nuire à sa lisibilité, à sa cohérence et son efficacité : politiques familiales, de santé, de logement, d'éducation, de travail ou d'insertion.

Les prestations spécifiquement destinées à réduire la pauvreté sont versées sous condition de ressources, et sans contrepartie de cotisations. Il s'agit notamment des « minimas sociaux » dont le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation adulte handicapé (AAH) ou l'allocation de solidarités aux personnes âgées (ASPA).

Cette politique est principalement rattachée au ministère des Solidarités et de la Santé et elle est coordonnée par la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté.

Cette note fait partie d'une collection de 25 notes thématiques publiées par l'Institut Montaigne pour l'élection présidentielle 2027 :

Les repères de Montaigne
25 recommandations pour la France

L'Institut Montaigne traite ici une vingtaine de thèmes interdépendants jugés cruciaux. Ils s'organisent autour des 4 ambitions qui doivent animer une campagne présidentielle :

- **Protéger la nation**
- **Créer de la richesse pour tous**
- **Garantir le vivre ensemble**
- **Mettre en œuvre efficacement les politiques publiques**

Par souci de priorisation, certains thèmes ne font pas l'objet de note dédiée malgré leur importance (culture, sport, politique de la ville, transports, etc.).



SE PROTÉGER

SÉCURITÉ NATIONALE
Protéger nos intérêts vitaux

SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE
Renforcer notre résilience

DÉFENSE NATIONALE
Faire face aux nouvelles menaces

POLITIQUE ÉTRANGÈRE
Assurer la crédibilité et le rayonnement de la France

FRANCE-EUROPE
Développer nos intérêts communs

SÉCURITÉ INTÉRIEURE
Garantir la sécurité sur l'ensemble du territoire

JUSTICE
Réconcilier les Français avec leur justice



CRÉER DE LA RICHESSE

COMPÉTITIVITÉ
Combattre à armes égales

TRAVAIL ET POUVOIR D'ACHAT
Vivre mieux de son travail

INNOVATION ET TECHNOLOGIES
S'adapter en continu

ÉDUCATION
Une école qui instruit et émancipe

ÉNERGIE
Produire une énergie compétitive, souveraine et durable

AGRICULTURE
Relancer notre modèle agricole



VIVRE ENSEMBLE

ACCÈS AUX SOINS
Être bien soigné partout en France

RETRAITE
Garantir un système équitable

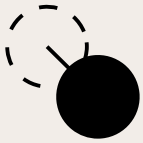
LOGEMENT
Rendre le logement accessible

POLITIQUE FAMILIALE
Répondre aux nouvelles réalités

PAUVRETÉ ET PRÉCARITÉS
Agir pour les plus fragiles

IMMIGRATION ET INTÉGRATION
Piloter, intégrer et apaiser

ENVIRONNEMENT ET CLIMAT
Faire de la transition écologique une force



METTRE EN ŒUVRE

RÉFORME DE L'ÉTAT
Rationaliser et responsabiliser

FONCTION PUBLIQUE
Moderniser pour mieux servir

DÉMOCRATIE
Restaurer la confiance politiques

FINANCES PUBLIQUES
Financer nos ambitions

DÉBUT DE MANDAT
Passer à l'action

SOMMAIRE

p.08

MIEUX COMPRENDRE

p.10
En quelques chiffres
|
p.11
Comment en est-on arrivé là ?
|
p.14
Que se passe-t-il si on ne fait rien ?
|
p.15
Nos atouts
|
p.16
Vu de nos territoires
|
p.16
Et ailleurs ?
|
p.18
Le champ de contraintes
|
p.20
Les idées reçues du débat

p.24

DANS LE DÉBAT

p.26
Idée N°1
|
p.38
Idée N°2

p.48

LA RECOMMANDATION DE MONTAIGNE

p.50
Nos principes d'arbitrage
|
p.63
Pourquoi cette voie ?
|
p.57
Feuille de route
|
p.60
Coût et ressources
|
p.61
Indice d'acceptabilité

p.62

SOURCES

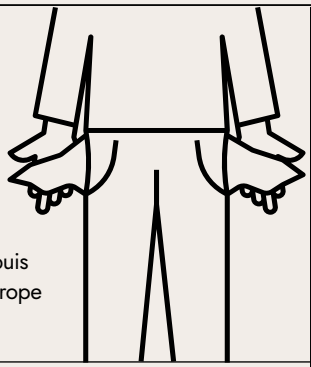
LES REPÈRES DE MONTAIGNE

PARTIE 1



MIEUX COM-PRENDRE

EN QUELQUES CHIFFRES

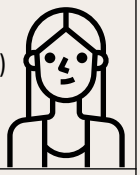


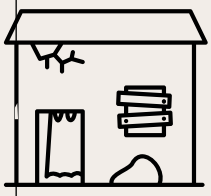
15,4 %

DES FRANÇAIS
vivent sous le seuil de pauvreté (1 288 € par mois), un record depuis 1996, 16ème sur 27 en Europe

44 %

DES PERSONNES PAUVRES ONT MOINS DE 30 ANS
(alors qu'ils ne représentent que **34% de la population**)





4 millions

DE FRANÇAIS SONT « MAL LOGÉS »

(privés de logement ou vivant dans des **conditions très précaires**)

4 sur 10

Personnes pauvres **restent durablement dans la pauvreté et autant font des allers retours**



37 %

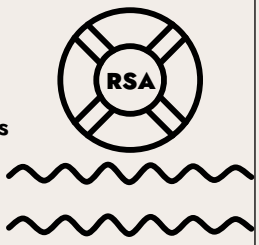
des Français

N'ARRIVENT PAS À MANGER CORRECTEMENT TOUS LES JOURS



34 %

de taux de non-recours au RSA



Qu'est-ce que cela dit ?

UNE POLITIQUE DANS UNE DOUBLE IMPASSE

Les politiques de lutte contre la pauvreté, malgré des moyens accrus, ne parviennent plus à remplir leurs objectifs, ni à atteindre les publics qu'elles sont supposées soutenir. L'augmentation du taux de pauvreté, en particulier chez les jeunes, en est le premier symptôme.

Au-delà des questions morales, cet échec fragilise notre socle social : il abîme la confiance envers les institutions, la cohésion citoyenne et compromet l'efficacité dans le temps de notre modèle de protection sociale.

COMMENT EN EST-ON ARRIVÉ LÀ ?

UNE POLITIQUE CONÇUE POUR RÉPONDRE AU CHÔMAGE DE MASSE…

Les crises économiques des années 1970-1980 et la hausse du chômage après la période des « Trente glorieuses » ont fait émerger de « nouveaux pauvres ». Ce contexte a conduit à un changement de politique en la matière. Des prestations comme le RMI (revenu minimum d'insertion) ont notamment été créées, partant du constat que de trop faibles ressources maintiennent à l'écart de la société et empêchent la sortie de la pauvreté.

LA JEUNESSE EN PREMIÈRE LIGNE

Les plus jeunes restent les premiers concernés par la pauvreté. Cela s'explique notamment par des tendances de long-terme, comme le décalage entre la hausse des diplômés du supérieur et les besoins réels du marché du travail ou l'augmentation des contrats précaires (CDD, intérim). De plus, les tensions sur le marché de l'immobilier exposent aujourd'hui les jeunes à des difficultés d'accès au logement.

Dans un contexte d'augmentation du coût de la vie, les étudiants, toujours plus nombreux, se trouvent particulièrement exposés à la précarité.

L'évolution de la composition des ménages empêche parfois les familles d'accompagner les plus jeunes dans de bonnes conditions : 40,5 % des enfants de familles monoparentales sont pauvres, contre 15,4 % des enfants en couple traditionnel. Au sein des ménages jeunes, les familles monoparentales sont en outre surreprésentées par rapport aux autres classes d'âges.

… QUI NE SUFFIT PLUS À SORTIR DE LA PAUVRETÉ

Dans un climat budgétaire tendu, l'accès aux différentes aides (notamment au RSA) est de plus en plus limité, selon une logique censée favoriser le retour à l'emploi. Traditionnellement, les débats se concentrent sur le lien entre pauvreté et démarche d'insertion sur le marché du travail, parfois au détriment d'autres aspects de la précarité tels que la santé, l'alimentation ou le logement. Pourtant, l'insertion dépend de nombreux facteurs et la dynamique de la pauvreté est de moins en moins dépendante de celle de l'emploi. Ainsi, le chômage a diminué, et si les chômeurs sont les plus touchés par la pauvreté monétaire, le nombre de travailleurs pauvres (2,3 millions de personnes) a quant à lui augmenté.

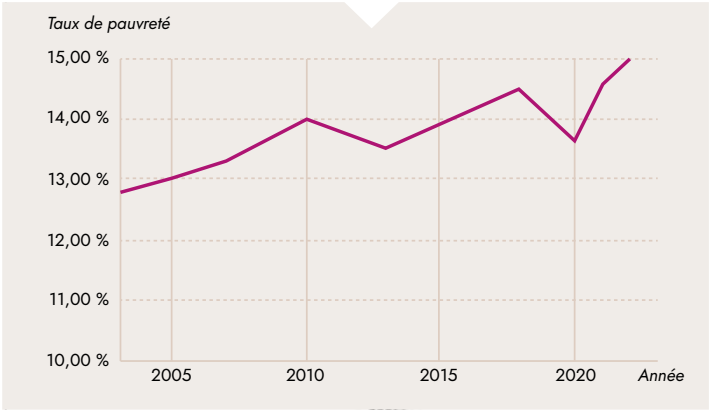
1/3 des étudiants vivent avec moins de

50€

par mois, une fois le loyer, l'alimentation et les factures payés

Mieux comprendre

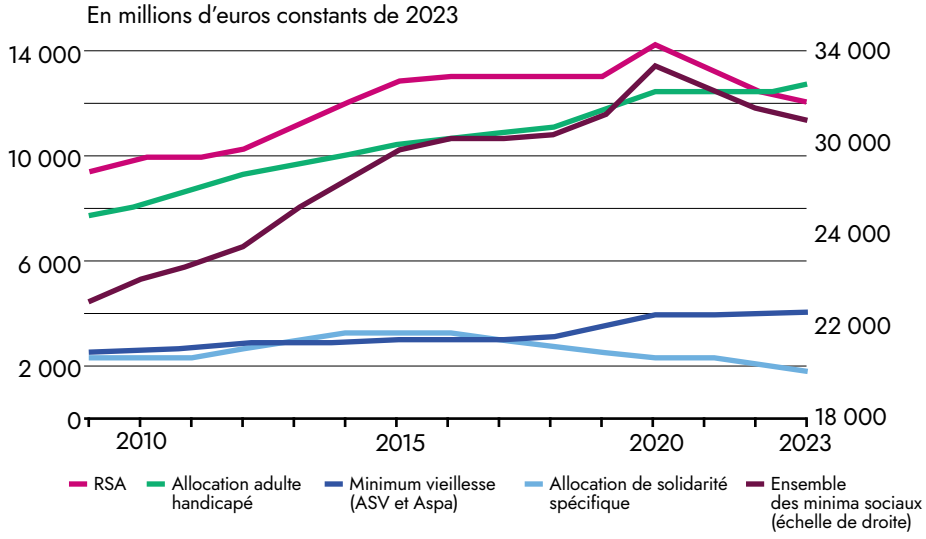
Évolution du taux de pauvreté



Entre 2009 et 2023 (dernières données disponibles), les dépenses d'aide sociale (dits minima sociaux) ont augmenté de 35 % passant de 23,4 à 31,6 Md€ (effet de l'inflation déduit).

Cette progression est supérieure à celle du nombre d'allocataires (+25 %) et s'explique par la hausse des montants versés et par la transformation de la structure des prestations. Elle est principalement portée par l'AAH (Allocation Adulte Handicapée) et le minimum vieillesse, tandis que les dépenses de RSA ont reculé depuis leur pic de 2020.

Dépenses d'allocations des quatre principaux minima sociaux, depuis 2009



pauvreté et précarités : Agir pour les plus fragiles

1988 2009

↘ Le RMI et le RSA

Le revenu minimum d'insertion a été créé en 1988 pour garantir un minimum vital et favoriser l'insertion. Il s'inscrit dans une stratégie plus globale de lutte contre la pauvreté (création de la couverture maladie universelle, réquisition de logements vacants, etc.). En 2009, le RMI est transformé en RSA : il est étendu à certains travailleurs pauvres, certains jeunes de moins de 25 ans, et l'obligation de recherche d'emploi est renforcée.

2013

↘ Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté

Pour faire face à la crise de 2008 et au chômage de masse, certaines aides sous condition de ressources sont étendues et revalorisées. Un plan de lutte contre la pauvreté est créé. Il cible la prévention et la sortie de la pauvreté, en touchant à différents paramètres (droits, logement, santé). Adopté sans budget défini, il n'a pas permis d'inverser les courbes, mais a servi d'amortisseur, les taux de pauvreté restant globalement stables.

2021

↘ Début de la crise de l'inflation post-Covid

L'augmentation de l'inflation après la pandémie du covid-19 a renforcé les inégalités. D'abord contenu par des politiques exceptionnelles de soutien aux ménages modestes (boucliers tarifaires, chèques énergie et primes d'activités renforcées, etc.), le décalage persistant entre les salaires et l'inflation explique en partie la hausse de la pauvreté.

2023

↘ Le pacte des solidarités

Ce pacte regroupe 25 mesures dont la « cantine à 1 euro » pour les familles plus modestes, déclinées localement en partenariat avec les conseils départementaux ou les communes qui le souhaitent.

QUE SE PASSE-T-IL SI ON NE FAIT RIEN ?

POUR LA FRANCE

L'augmentation de la pauvreté, qui constitue d'abord un drame humain, peut créer une fragilité qui dépasse le cadre individuel. Si les tendances se poursuivent et s'amplifient, la pauvreté abîmera l'équilibre socio-économique du pays. La France sera plus exposée aux tensions et plus sensible aux crises économiques, ce qui réduira sa prospérité, et aura des répercussions sur l'ensemble de la population.

Dans ce contexte, toutes les vulnérabilités pourraient avoir du mal à être prises en compte à leur juste mesure. Cette situation pourrait alimenter des logiques de mise en concurrence et un repli individuel, fragilisant la solidarité entre citoyens.

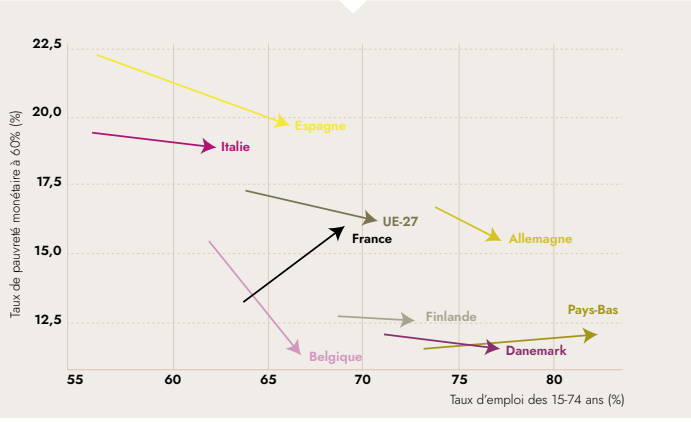
POUR LES FRANÇAIS

Les situations de précarité pourraient s'enraciner en touchant de manière disproportionnée les jeunes et les personnes déjà marginalisées.

Le degré de pauvreté serait intensifié, augmentant la grande précarité, et il deviendrait encore plus difficile d'en sortir.

L'influence des caractéristiques individuelles (origines sociales ou géographiques) se verrait ainsi renforcée, limitant les perspectives de mobilité sociale et influant sur les chances dans la vie.

Taux d'emploi et de pauvreté entre 2014 et 2024



Champ : *Évolution du taux d'emploi des 15-74 ans et du taux de pauvreté monétaire à 60 % entre 2014 et 2024.*
Lecture : *En Espagne, en 2024, le taux d'emploi des 15-74 ans était de 66,1 % contre 56 % en 2014 soit une hausse de 10,1 pts. Sur la même période, le taux de pauvreté a baissé de 2,5 pts.*

Note : *Pour en savoir plus : Nouvelles formes de pauvreté et redistribution. (2025). Informations sociales, (2013).*

Sources : *Eurostat. Calcul de l'auteur.*

NOS ATOUTS POUR RENVERSER LA TENDANCE

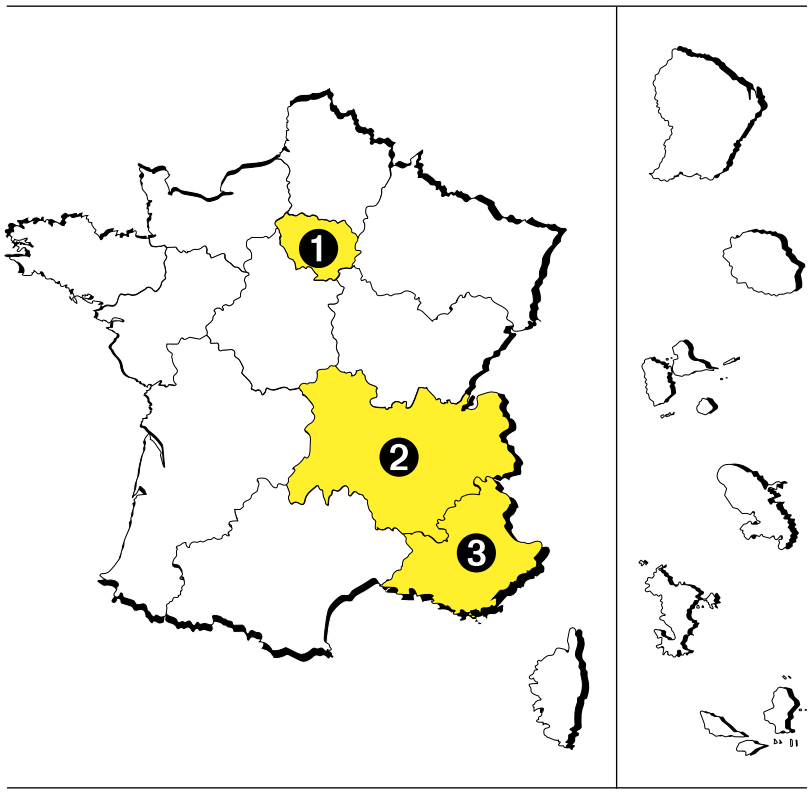
Bien que son efficacité tende à être fragilisée, le système redistributif français permet de diminuer massivement la pauvreté. On estime que son impact réduit d'un tiers la pauvreté. En 2022, 14,4 % de la population métropolitaine vivait sous le taux de pauvreté monétaire. Sans redistribution, ce taux s'élèverait à 21,3 % (13,5 millions de personnes). Les prestations sociales non contributives, qui représentaient alors 38 % du revenu disponible des ménages pauvres, réduisent les inégalités entre les plus riches et les plus pauvres : le niveau de vie des 20 % les plus aisés est 8,1 fois supérieur à celui des 20 % les plus modestes avant redistribution, mais l'écart diminue de moitié sous l'effet de la redistribution.

Par ailleurs, malgré la dispersion du pilotage et le manque de lisibilité qui peut en découler, la politique de lutte contre la pauvreté profite d'une culture de l'expérimentation particulièrement porteuse pour proposer plusieurs solutions d'accompagnement adaptées à la diversité des besoins et des territoires.
Le dispositif Territoires Zéro Chômeurs longue durée, qui consiste à proposer à des personnes éloignées de l'emploi un travail financé par la collectivité grâce aux "coûts évités" du chômage, en est le parfait exemple. L'évaluation rigoureuse de cette initiative conduite sur une dizaine de territoires a permis de conclure à sa pérennisation et à ses effets positifs.

La France est une nation solidaire et ouverte à l'engagement social au quotidien (hors philanthropie).

VU DE NOS TERRITOIRES

Parce que les politiques publiques concernent les Français dans toute la France, **l'Institut Montaigne et l'Institut Enterritoires ont souhaité faire entendre le point de vue d'acteurs clés de nos régions** sur les grands enjeux du débat présidentiel.



Plusieurs dizaines d'élus, de responsables économiques, de représentants associatifs ou d'acteurs engagés dans la vie locale nous livrent leur regard et leurs attentes (ci-contre, 3 extraits).



1

Cédric Pemba-Marine
maire du Port-Marly

La pauvreté est parfois silencieuse et touche aussi des personnes qui travaillent. Les effets de seuil peuvent créer un sentiment d'injustice. Il faut mieux cibler la dépense sociale, détecter les fragilités et s'appuyer sur les CCAS, outils de proximité essentiels.

Notre principal atout est la richesse des solidarités locales. Il faut passer d'une logique d'empilement à une logique de subsidiarité, renforcer les CCAS et revoir les politiques sociales pour réduire les doublons, le non-recours et préserver aussi l'incitation au travail.

Dans notre commune, nous avons réalisé une nouvelle analyse des besoins sociaux, créé un espace de vie solidaire et renforcé les liens entre commune, CCAS et associations. Cette méthode de diagnostic, décloisonnement, proximité puis action, pourrait utilement inspirer d'autres territoires.



2

Véronique Sarselli
présidente de la Métropole de Lyon

La lutte contre la pauvreté doit protéger les plus fragiles et leur permettre de retrouver l'autonomie. Dans la Métropole de Lyon, il faut agir sur l'emploi, le logement, la mobilité, la garde d'enfants, la santé et le non-recours aux droits. Mais nous devons aussi sortir de l'empilement des dispositifs et des guichets.

La Métropole de Lyon possède un atout exceptionnel : elle réunit les compétences sociales, l'insertion, le logement, la protection de l'enfance et les mobilités, dans un bassin économique dynamique. L'enjeu est de rapprocher acteurs d'insertion, entreprises et organismes de formation pour construire des parcours vers l'autonomie.

Notre conviction est simple : pour un jeune qui peut travailler, la meilleure protection durable contre la pauvreté reste l'autonomie professionnelle.



3

Frédéric Lavergne
directeur général d'Erilia, entreprise sociale de l'habitat, filiale du groupe Habitat en Région (Groupe BPCE)

La pauvreté doit être abordée par la prévention des ruptures de parcours, et le logement en est un point d'ancrage déterminant.
Il faut traiter les signaux de fragilité, sécuriser les aides, renforcer l'aller-vers et éviter qu'une difficulté budgétaire devienne dette, contentieux puis expulsion.

La France dispose d'un parc social important, d'aides personnelles et d'un tissu associatif dense. L'opportunité est de faire du bailleur un acteur de détection précoce, capable de déclencher un accompagnement et un accès aux droits, sans devenir service social généraliste.

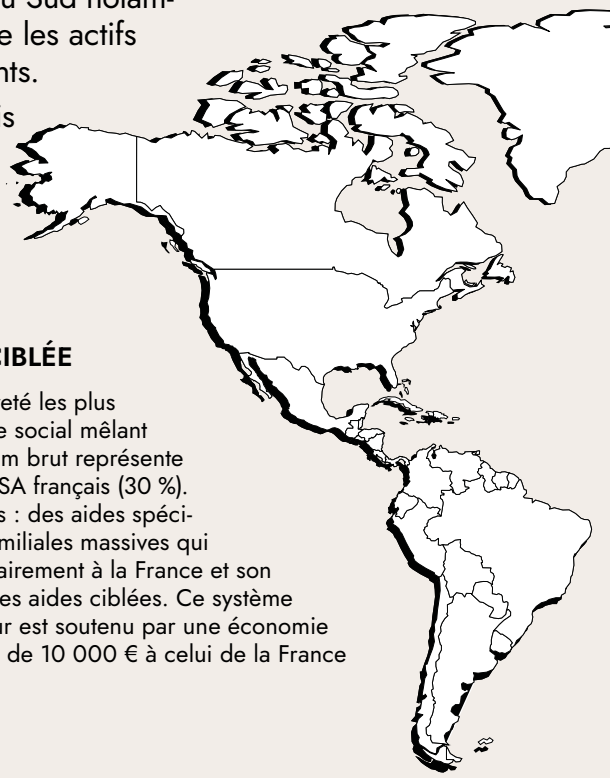
Une bonne pratique transférable est le parcours « zéro rupture locative évitable » : dès un signal, un référent contacte le ménage et réalise un diagnostic global. Selon la situation, il active les droits, l'accompagnement ou l'adaptation du logement dans un parcours commun.

ET AILLEURS ?

La France occupe la 16ème place sur 27 au sein de l'Union européenne pour son taux de pauvreté, se classant ainsi dans la seconde moitié du tableau.

À l'image d'autres pays européens comme l'Allemagne, la Belgique ou les Pays-Bas, la pauvreté en France touche plus spécifiquement les jeunes et les étudiants ainsi que les familles nombreuses et monoparentales. Dans les pays du Sud notamment, la pauvreté touche davantage les actifs plus âgés et les couples avec enfants.

Tour d'horizon des mécanismes mis en place pour réduire la pauvreté chez nos voisins.



1 Danemark

REDISTRIBUTION GÉNÉREUSE ET CIBLÉE

Le Danemark affiche l'un des taux de pauvreté les plus bas d'Europe (11,6 %), porté par un modèle social mêlant générosité et efficacité. Son revenu minimum brut représente 60 % du salaire médian, soit le double du RSA français (30 %). Cette efficacité repose sur des piliers ciblés : des aides spécifiques pour la jeunesse et des politiques familiales massives qui protègent les foyers monoparentaux. Contrairement à la France et son modèle universel, le Danemark privilégie des aides ciblées. Ce système de redistribution particulièrement protecteur est soutenu par une économie robuste, avec un PIB par habitant supérieur de 10 000 € à celui de la France en 2023.

2 Royaume-Uni

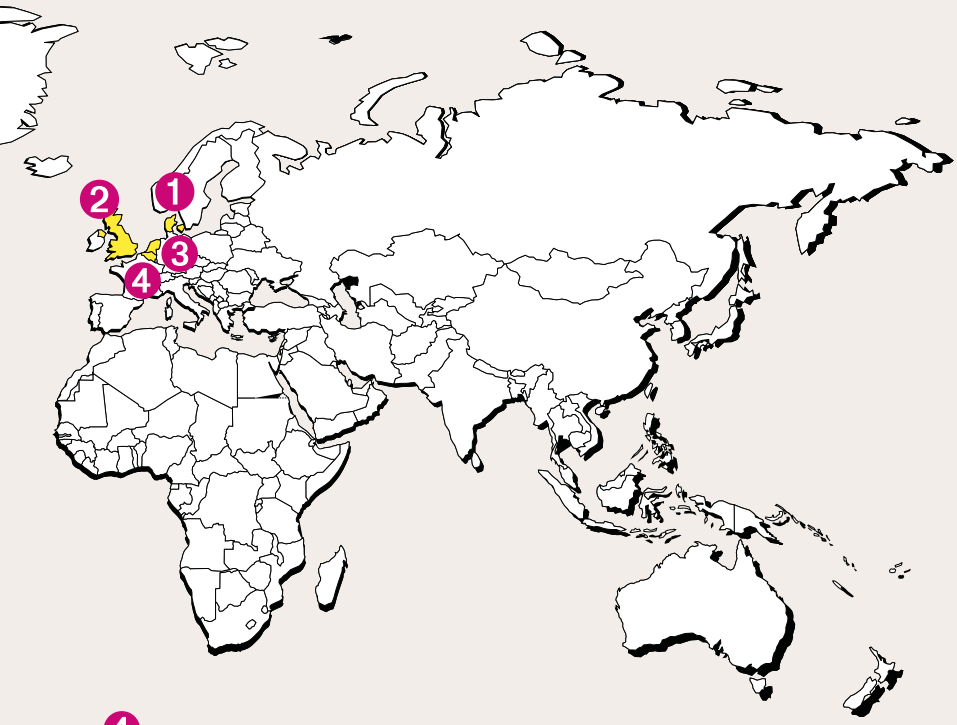
L'ALLOCATION UNIQUE

Depuis 2013, le Royaume-Uni verse l'*Universal Credit*, allocation unique sous conditions de ressources. Elle fusionne six aides pré-existantes, afin de simplifier le système et encourager le retour à l'emploi. Cela a pu soutenir certains travailleurs pauvres et avoir un léger impact sur l'emploi, mais des critiques existent. Elles concernent les modalités de versement ainsi que la baisse des montants perçus et du ciblage, à l'origine de trappes à pauvreté pour certains ménages.

3 **Pays-Bas**

UNE PRIORITÉ GOUVERNEMENTALE

Aux Pays-Bas, le taux de pauvreté est l'un des plus faibles de l'Union européenne (12,1 % en 2023), fruit d'une volonté politique marquée des derniers gouvernements de Mark Rutte (2010-2024). Pour financer ce bouclier social, le pays a fait des choix budgétaires originaux, en augmentant les taxes comportementales (tabac, alcool) et le montant des amendes routières. Cette stratégie a permis une revalorisation ciblée des aides sociales, avec un effort massif sur les allocations logement et les prestations familiales.

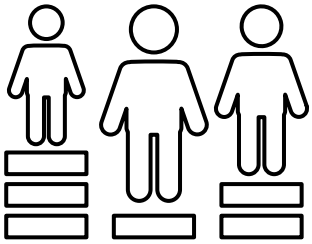


4 **Belgique**

L'IMPACT DES TRANSFERTS SOCIAUX

Depuis 2020, 350 000 Belges sont sortis de la pauvreté et le taux de pauvreté a baissé de 14,8% à 11,5%, un record en Europe. Cela s'explique notamment par l'indexation des prestations sur l'inflation et leur revalorisation. Elle est financée par une augmentation des cotisations permise par une croissance économique avantageuse. La part des ménages sans emploi, bien qu'elle ait diminué, reste cependant très élevée par rapport au reste de l'Europe.

LE CHAMP DE CONTRAINTES



UNE DEMANDE SOCIALE ÉLARGIE

La demande de justice sociale ne se limite plus aux plus démunis ; elle s'étend désormais aux classes moyennes, dont le sentiment de fragilité a éclaté lors de la crise des Gilets jaunes. Ce phénomène traduit une angoisse face à l'augmentation des inégalités entre les deux extrémités de l'échelle sociale.

Dans le débat public, la lutte contre la pauvreté a ainsi changé de nature : elle n'est plus seulement perçue comme un filet de sécurité pour les plus précaires, mais comme un enjeu global de soutien au pouvoir d'achat. Pourtant, l'action politique peine encore à articuler ces priorités, hésitant entre des mesures ciblées sur la grande pauvreté et des aides plus larges destinées à apaiser les tensions au sein de la population active.

UNE LÉGITIMITÉ CONTESTÉE

La légitimité des aides s'érode sous la pression d'un climat social tendu. On observe un durcissement des mentalités : selon un sondage, la part des Français souhaitant réduire « assez nettement » le RSA a été multipliée par cinq en quinze ans, passant de 4 % en 2008 à 21 % en 2023. Cette hostilité est alimentée par un manque d'évaluation claire des réformes : sans résultats visibles à court terme, l'opinion perçoit souvent les aides comme inefficaces. Ce sentiment d'« argent public mal utilisé » devient particulièrement explosif alors que le budget de l'État est sous pression et que la pérennité de notre modèle de protection sociale est remise en question.

1 Français sur 8
en situation de privation matérielle et sociale

UN PHÉNOMÈNE PLURIEL, DIFFICILE À SAISIR

L'un des défis majeurs en matière de pauvreté est de caractériser et Vdéfinir la pauvreté : elle est souvent réduite au taux de pauvreté monétaire, qui correspond à la part de personnes dont le revenu est inférieur à 60 % du revenu médian (qui divise la population en deux parts égales). Mais cet indicateur présente des limites : il exclut certaines populations, notamment les sans-abris et les personnes en EHPAD ; il ne rend pas compte de toutes les formes de privation et ne donne pas d'indication sur le nombre absolu de personnes en difficulté.

1/3

des Français craint de basculer dans la précarité

Il peut être complété par le taux de privation matérielle et sociale, fondé sur douze indicateurs, tels que la capacité à faire face à une dépense imprévue de 1 000 €, maintenir son logement à bonne température ou pratiquer des loisirs réguliers.

En définitive, les différentes dimensions de la pauvreté alimentent le flou autour du périmètre de sa prise en charge, qui implique d'investir de nombreux domaines (santé, logement, éducation).

LES IDÉES REÇUES DU DÉBAT

ON DÉPENSE TROP POUR LE SOCIAL

FAUX

On confond généralement les dépenses de protection sociale particulièrement élevées en France du fait du système de retraite et de santé et les dépenses de l'aide sociale.
La France dépense 1,2 % de son PIB pour les prestations dédiées à la lutte contre la pauvreté (environ 34 Md€). Ce chiffre se situe dans la moyenne haute de l'Union européenne mais cela s'explique notamment par le fait que dans d'autres pays, certains minimas sociaux sont rattachés à d'autres types de risque (famille, emploi). Malgré tout, ce chiffre ne couvre pas l'ensemble des dépenses sociales de soutien aux plus vulnérables comme certaines aides au logement (Cohésion des Territoires) et certaines prestations familiales (Branche Famille). Toutefois, au total, l'ensemble des aides ciblées exclusivement vers les plus précaires ne représentent qu'environ 5 % du total des dépenses de protection sociale.

LA REDISTRIBUTION PERMET DE SORTIR DE LA PAUVRETÉ

À NUANCER

L'impact des transferts sociaux, notamment grâce aux prestations sociales, permet de réduire les inégalités en France. Avant redistribution, les 10 % les plus aisés touchent un revenu 21 fois plus élevé que les 10 % les plus pauvres. Mais après redistribution, il est 6,2 fois plus élevé, ce qui place la France dans la moyenne de l'OCDE en matière de revenu disponible.

Toutefois, les inégalités de revenus entre les deux extrémités de la population augmentent, et atteignent leur plus haut niveau depuis 20 ans. L'effet de la redistribution sur les revenus modestes a par ailleurs tendance à reculer face à l'augmentation du coût de la vie.

L'impact du milieu social sur la trajectoire de vie demeure important. Il faudrait six générations en France pour que les enfants des 10 % de familles les plus pauvres se hissent au niveau du revenu moyen (contre quatre en Espagne ou deux au Danemark).

CE SONT TOUJOURS LES MÊMES QUI PAIENT POUR LES AUTRES

À NUANCER

Seuls 11 % des sondés estiment recevoir davantage de l'État qu'ils ne contribuent. Pourtant, 57 % de la population est dite « bénéficiaire nette » du mécanisme global de redistribution (c'est-à-dire que les individus reçoivent plus qu'ils ne cotisent ou ne paient).

Concernant la protection sociale, l'écrasante majorité des dépenses est liée à la retraite ou à la santé. Elles concernent donc surtout des prestations contributives telles que l'assurance-chômage, pour lesquelles chaque individu cotise (un peu plus de 50 %) ou universelles comme le remboursement des soins, qui concernent tout le monde sans distinction (45 %).

Le financement de la protection sociale suit la maxime solidaire créée en 1851 et servant de principe fondateur à la Sécurité sociale : « de chacun selon ses moyens à chacun selon ses besoins ».

LES GENS PROFITENT DU SYSTÈME

À NUANCER

Un des éléments de déstabilisation du système est la fraude. Elle incombe à 34 % aux assurés sociaux, le reste relevant des professionnels de santé (10 %) et des employeurs (56 %) qui ne déclarent pas ou sous-déclarent. Minoritaire par rapport aux montants versés (elle représente respectivement 0,01 % des prestations versées pour la branche vieillesse, 0,3 % de celles liées au chômage, 0,7 % de la branche maladie et 9,9 % de la branche famille), elle est due à divers facteurs : fraude intentionnelle, erreur de l'assuré, oubli ou retard de déclarations. Par ailleurs, le non-recours aux aides sociales représente des montants non versés plus importants que les fraudes : par exemple, dans le cas du RSA, le non-recours représente 3 milliards d'euros, soit deux fois le montant de la fraude. Ce non-recours s'explique principalement pour des motifs de manque d'information (40 %), de complexité (23 %) ou crainte des conséquences négatives tels que des contrôles ou la perte d'autres droits (18 %).

LES REPÈRES DE MONTAIGNE

PARTIE 2



DANS LE DÉBAT

L'IMPÉRATIF D'UNE STRATÉGIE POLITIQUE

LA SITUATION ACTUELLE RÉVÈLE LES LIMITES DE LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

La politique de lutte contre la pauvreté ne permet pas aujourd'hui de réduire le taux de pauvreté monétaire, qui augmente en 2025, ni à garantir des sorties pérennes des situations de pauvreté. La précarité croissante de certains publics, dont les jeunes et les familles monoparentales, la prégnance du mal-logement et l'augmentation du nombre de travailleurs pauvres, sont autant d'indicateurs supplémentaires sur les limites et les insuffisances des dispositifs en place. Ces situations constituent une alerte sociale majeure, tant du point de vue de la dignité des individus que de la cohésion collective globale.

UN DÉFAUT DE STRATÉGIE ET D'ADAPTATION

Traditionnellement, les politiques de l'emploi constituent un instrument central de la politique de lutte contre la pauvreté, entre soutien monétaire et dispositifs d'incitations à l'emploi. Outre le RSA (revenu de solidarité active) et la prime pour l'emploi, il existe également des minimas sociaux, à destination des personnes âgées ou en situation de handicap, ainsi que des dispositifs de soutien propres à d'autres champs comme la santé (complémentaire santé solidaire), l'éducation (bourses sur critères sociaux), ou le logement (logement social et APL). Ces outils, s'ils ont le mérite d'exister, ne sont pas toujours adaptés à l'évolution de la pauvreté et pâtissent d'un défaut de coordination et de cohérence entre eux.

Dans un contexte d'augmentation des inégalités et face aux contraintes budgétaires actuelles, la politique de lutte contre la pauvreté suscite des réserves et doit faire l'objet d'une stratégie renouvelée, permettant de clarifier ses moyens, ses objectifs, et son public.

TOUR D'HORIZON DES **IDÉES QUI ANIMENT LE DÉBAT PUBLIC**

DANS LE DÉBAT

IDÉE DU DÉBAT N°1

LUTTER CONTRE PAR L'INSERTION

Quel parti pris ?

LE RATIONNEL

L'emploi demeure le premier rempart contre la précarité et le levier le plus direct pour s'extraire durablement de la pauvreté. Si placer le retour à l'activité au cœur des politiques publiques est une priorité, l'enjeu réside aujourd'hui dans l'efficacité et la pertinence des outils mobilisés. En effet, les approches actuelles peinent à traiter deux réalités tenaces : la persistance d'un chômage structurel concernant les publics les plus éloignés du marché du travail, et l'essor de la pauvreté laborieuse (travailleurs pauvres). L'ambition de cette idée n'est donc pas de changer de cap, mais d'ajuster les moyens d'action : il s'agit d'accompagner de façon sur-mesure ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi, tout en sécurisant le parcours de ceux qui travaillent déjà mais restent précaires.

LA PAUVRETÉ ET L'EMPLOI



GARANTIR L'ACCÈS À L'EMPLOI EN REPENSANT L'ACCOMPAGNEMENT

MIEUX SOUTENIR L'ACCÈS À L'EMPLOI DES JEUNES EN OPTIMISANT LEUR INSERTION

En 2025, l'insertion professionnelle des jeunes demeure un enjeu majeur : le taux de chômage des 15-24 ans atteint 19,8 %, soit plus du double de celui de l'ensemble de la population active (7,9 %). Par ailleurs, 12,9 % des 15-29 ans ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET), illustrant les difficultés persistantes d'accès au marché du travail, particulièrement pour les jeunes les moins qualifiés.

La réforme de 2018 a permis un essor de l'apprentissage, avec plus de 850 000 contrats en 2023 contre 320 000 en 2018. Les études montrent que les apprentis accèdent plus rapidement à un emploi durable que les jeunes issus d'une formation scolaire équivalente. Toutefois, l'apprentissage tend à devenir une condition *sine qua non* d'accès à l'emploi pour toutes les formations. La Cour des comptes préconise ainsi de mieux cibler les aides vers les jeunes les plus éloignés de l'emploi.

· **Recentrer l'apprentissage sur les publics les plus éloignés de l'emploi** sur les formations de niveau CAP, baccalauréat professionnel et BTS, ainsi que sur les apprentis en situation de handicap ou résidant en quartiers prioritaires (QPV) et en zones rurales). **25 % de l'aide pourraient être versés à l'embauche effective de l'apprenti afin d'inciter les recrutements.**

GÉNÉRALISER LE DISPOSITIF TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEURS

L'expérimentation Territoire Zéro Chômeurs de longue durée permet à des territoires volontaires de 5 à 10 000 habitants de coordonner une action visant à proposer une réponse aux personnes durablement éloignées de l'emploi. Les différentes évaluations ont prouvé son utilité pour l'insertion par l'emploi de publics particulièrement fragiles et durablement éloignés du marché du travail ordinaire.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

· Compte tenu des résultats probants de cette initiative **une généralisation** doit être entamée afin de faire rentrer ce dernier dans le droit commun. Pour ce faire, il faut intégrer les comités locaux pour l'emploi issus de l'expérimentation dans les comités pour l'emploi créés au niveau infra-départemental par la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, et basculer le financement et le pilotage du dispositif au ministère du Travail et aux services territoriaux.

BÂTIR DES EMPLOIS STABLES ET DE QUALITÉ

La qualité des conditions d'emploi a souvent été perçue comme une condition de sécurisation des actifs. L'emploi stable et protégé est considéré comme un rempart contre la pauvreté et la précarité. Plusieurs propositions visant à améliorer les conditions de travail circulent en ce sens dans le débat public

LIMITER LES CONTRATS COURTS

En France, les contrats de très courte durée représentent 64 % des embauches, contre 50 % en 2002. Initialement prévus pour permettre des ajustements en cas de surcroît d'activité, les CDDU (CDD d'usage) sont progressivement devenus des modes de gestion permanents de la main d'œuvre. Ils peuvent être source de précarité pour les salariés, qui ne bénéficient pas de prime de précarité et de délai de carence, tandis que la pénibilité horaire associée est peu compensée.

· Une liste des secteurs et métiers pouvant avoir recours à des CDDU pourrait être établie à l'occasion d'une conférence sociale, assortie de négociations de branche permettant de fixer des contreparties. En l'absence d'accord, des sanctions pourraient être prévues : hausse des cotisations sociales patronales ou interdiction de recourir au CDDU.

DÉCOURAGER LE RECOURS AUX HORAIRES ATYPIQUES

L'extension des horaires atypiques peut nourrir un cercle vicieux de précarité, la désynchronisation affectant la vie sociale et familiale. La réglementation actuelle ne compense légalement que le travail de nuit et le dimanche. Des expériences internationales montrent qu'une régulation financière efficace est possible, à l'image du secteur de la propreté en Islande qui applique une majoration salariale de 80 % avant 8h et après 17h.

· Pour décourager les horaires désynchronisés lorsqu'ils ne sont pas impératifs ou à défaut améliorer le partage de la valeur, un cadre légal crée une majoration minimale du salaire horaire pour toute heure travaillée en journée sur les plages marginales (entre 6h00 et 8h00 et entre 18h00 et 22h00) ainsi que le samedi. Elle peut consister en un pourcentage plancher ou un forfait horaire au bénéfice des bas salaires et constitue un socle obligatoire aux négociations interprofessionnelles et de branche.

METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE LIÉE À LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Pour pérenniser les sorties de la pauvreté et endiguer la précarité des actifs, il est nécessaire de lutter contre l'absentéisme et les accidents du travail qui créent des coûts annuels majeurs. Cela représente par ailleurs des coûts cachés pour les entreprises et les services publics, estimés à plus de 20 000 € par salarié et par an. La mise en place d'une **stratégie ambitieuse de qualité de vie au travail** est nécessaire pour maintenir les gens dans l'emploi, au-delà de la seule rémunération.

· Rendre obligatoire le **chiffrage en coût intégral de l'absentéisme, du *turnover* et des accidents du travail dans le bilan social des organisations de plus de 300 salariés**. Intégré au *reporting* CSRD et certifié, ce chiffrage s'accompagne d'un plan d'action obligatoire sur la QVCT, déclinable par accord de branche et soutenu par les OPCO pour les PME ;

· **Passage aux 32 heures ciblé sur les métiers pénibles et de nuit** : Introduction d'une durée légale de 32 heures hebdomadaires, payées 35 heures, pour les salariés exposés aux facteurs de pénibilité reconnus par le Code du travail (travail de nuit, postures contraignantes, exposition aux risques chimiques, gestes répétitifs).
La compensation salariale est intégrale pour préserver le pouvoir d'achat.

La mesure phare de cette stratégie

Limiter le portefeuille des conseillers France Travail à 100 personnes suivies

Plusieurs expérimentations internationales montrent que la baisse des portefeuilles des conseillers pour l'emploi entraîne un accompagnement plus personnalisé qui guide plus rapidement vers la reprise d'un emploi rémunéré. Ce constat, notamment dressé par l'Inspection générale des finances, suggère des marges de manœuvre. L'accompagnement intensif à la recherche d'emploi pourrait augmenter les taux de sortie vers l'emploi de 15 à 35 % selon une étude française.

En priorité, le plafond pour les publics « éloignés de l'emploi » est fixé à 100 personnes suivies par conseiller. Pour garantir l'équité sociale et l'efficience des politiques d'insertion, un plafond strict pour le portefeuille maximal d'accompagnement pour les différentes publics est défini, en concertation étroite avec le Conseil National de la Lutte contre l'Exclusion (CNLE) et France Travail.

La mise en œuvre d'une telle mesure pourra exiger un renforcement dédié des ressources humaines et des moyens financiers alloués au SPE, indispensable pour pérenniser un suivi de qualité.

Un mécanisme d'ajustement annuel pourrait par la suite, à effectifs constants, permettre une variation de la taille moyenne des portefeuilles et une modulation de l'intensité du suivi en fonction de la conjoncture.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES PUBLICS VULNÉRABLES

METTRE EN PLACE UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE À L'EMPLOI POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES

Les familles monoparentales sont surreprésentées parmi les personnes pauvres et cette précarité est alimentée par des trajectoires professionnelles précaires : 18,2 % des mères seules qui ont un emploi sont pauvres contre 4,5 % des mères en couple. Lorsqu'aucun parent ne travaille, le taux de pauvreté des enfants atteint 74,8 %, contre 27 % lorsque le parent isolé est en emploi et seulement 4,7 % lorsque les deux parents travaillent.

· Pour supprimer les ruptures administratives, un **parcours unique d'insertion est déployé au sein de France Travail pour les parents isolés**. Il coordonne simultanément l'attribution prioritaire d'une place en crèche (notamment *via* le réseau des crèches AVIP), le suivi vers l'emploi, l'accès à la formation, les aides à la mobilité et les prestations sociales.

CRÉER UN PARCOURS D'INSERTION PROFESSIONNELLE POUR LES JEUNES ISSUS DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

17 % des jeunes placés ou ayant été placés en protection de l'enfance sont sans diplôme, contre 8 % pour l'ensemble des jeunes du même âge. Par ailleurs, près d'un quart des jeunes vivant à la rue sont issus de l'aide sociale à l'enfance.

· Créer une expérimentation pour mettre en place un **statut de Mentor**, jeune issu de l'ASE qui suit un jeune de 14 à 21 ans actuellement sous protection de l'enfance avec rémunération par les conseils départementaux en lien avec les ADEPAPE du territoire et les associations existantes pour le recrutement et le suivi des mentors. Aujourd'hui pour 350 000 jeunes suivis par l'aide sociale à l'enfance, seulement 1 % bénéficient du dispositif de mentorat existant. Or selon une étude, le mentorat a des effets bénéfiques pour les jeunes et notamment pour leur suivi scolaire. Ainsi, le mentorat a renforcé l'envie de réussir à l'école pour 71 % des mentorés interrogés et les a aidés à être plus persévérants pour 77 % des jeunes mentorés.

· Ouvrir **l'accès au service civique aux jeunes issus de l'ASE** jusqu'à 30 ans (contre 25 ans en population générale).

· Afin d'assurer le bon suivi scolaire des jeunes de l'ASE dès leur entrée à l'école, un ou **plusieurs référents scolarités au sein de chaque département** seront mis en place sur le modèle du *Virtual School Headteacher* (un référent pour 800 enfants placés). Ce rôle vise à superviser les progrès scolaires de tous les enfants placés d'un même territoire, même si ces derniers sont au sein d'écoles différentes.

· Lors de placements d'urgence, l'enfant peut se retrouver incapable de suivre son parcours scolaire pendant plusieurs semaines. **Lorsque la décision de placement d'urgence est prise par le juge, il sera établi un plan permettant d'assurer de façon prioritaire la poursuite du suivi scolaire de l'enfant** soit à travers le lien avec

des associations du territoire pour faire du soutien scolaire ou bien grâce à un partenariat avec le CNED.

AMÉLIORER L'INSERTION DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP EN ACCOMPAGNANT LES EMPLOYEURS

En 2025, seules 41 % des personnes reconnues handicapées âgées de 15 à 64 ans occupent un emploi, contre 69 % pour l'ensemble de la population. Si le dispositif Cap Emploi qui accompagne les personnes handicapées vers l'emploi et le maintien en emploi connaît des réussites (+5 % de maintien de l'emploi en 2025), il reste encore insuffisant. Outre la lisibilité de l'offre et des parcours pour les personnes en situation de handicap, qui doit être améliorée, l'amélioration de leur insertion implique aussi une meilleure implication des acteurs. Trois leviers peuvent être activés, en se fondant notamment sur les récentes conclusions de la Cour des comptes :

· **Renforcer le pilotage en définissant une stratégie nationale de la politique d'insertion, fondée sur un référentiel commun d'indicateurs pour l'ensemble des acteurs.** L'objectif est de mettre en place une une évaluation pluriannuelle des résultat de la politique d'insertion, garantir la cohérence budgétaire et clarifier la lisibilité du dispositif. Cette stratégie comporte un volet consacré à la survenue de handicaps au cours de la vie (88 % des reconnaissances de handicap), notamment professionnelle, dans une logique de prévention.

· **Créer une offre d'information et de conseil destiné aux employeurs publics et privés** afin de simplifier leurs démarches en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap, en ciblant prioritairement les TPE et PME (unifier les démarches de France Travail, Cap emploi, AGEFIPH et FIPHFP). Le rôle et les moyens des référents handicaps sont par ailleurs précisés et renforcés.

· **Expérimenter des subventions salariales de long terme pour les employeurs publics et privés** (actuellement réservées aux établissements et services d'accompagnement par le travail) destinées à compenser les coûts liés aux besoins d'adaptation et aux capacités de travail réduites de certaines personnes handicapées. L'étude du cas suédois montre que les aides disponibles pour l'ensemble des employeurs facilitent l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire, y compris celles présentant des niveaux de capacités réduits.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

Ce qu'on a déjà su mettre en place, en France ou ailleurs

États-Unis

Au New Jersey, des *Peer Navigators* en soutien des jeunes de l'ASE

Le programme *enlightenMENT* au New Jersey finance des *Peers Navigators*, mentors de jeunes de l'ASE de 14 à 21 ans du territoire, à hauteur de 45 000 $ par mentor.

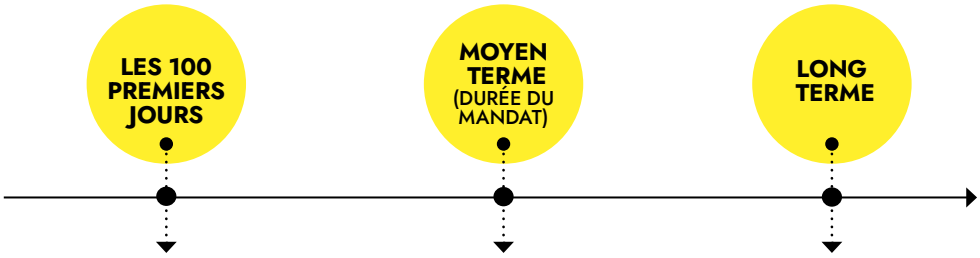
Royaume-Uni

Les *Virtual School Headteacher*

Il fait le lien entre l'éducation nationale, les services de l'Aide sociale à l'enfance du territoire, la justice etc. Il a la responsabilité de la « *Pupil Premium Plus* (PP+) », financement gouvernemental spécifique pour chaque enfant placé pour améliorer leurs résultats scolaires. Depuis 2014, la loi britannique oblige chacune des 150 autorités locales d'Angleterre à créer ce poste et à recruter la personne qui l'occupe.

FAISABILITÉ ET ARBITRAGES

Tableau résumant l'articulation des grandes étapes nécessaires, par exemple : dans les 100 premiers jours du mandat, dans la durée du mandat, à plus long terme



- Entamer une évaluation des ressources humaines disponibles afin de préparer la limitation du nombre de personnes suivies par portefeuilles des conseillers.

- L'expérimentation Territoire Zéro Chômeur est généralisée.

- Le stratégie d'insertion des jeunes de l'aide sociale à l'enfance est lancée ainsi que celle dédiée au soutien des familles monoparentales. Le cas échéant, les premières mesures le nécessitant sont soumises au vote parlementaire dans un projet de loi dédié.

- Lancement de l'expérimentation Mentor pour les jeunes de l'aide sociale à l'enfance dont les crédits sont votés en PLF.

- La liste des secteurs et métiers autorisés à mobiliser des CDDU est présentée à l'occasion d'une conférence sociale, assortie de négociations de branche permettant de fixer des contreparties sociales.

- Un calendrier de mise en œuvre des 32 h est déployé.

- La construction d'un guichet unique d'information et de conseil destiné aux employeurs publics et privés afin de simplifier leurs démarches en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap est lancée.

.

- Mise en œuvre des mesures visant à améliorer la qualité de vie au travail et à encadrer les horaires atypiques suite à des négociations de branche dédiées.

- Les effectifs de France Travail sont adaptés et régulés par un mécanisme d'ajustement afin de stabiliser le portefeuille des conseillers autour de l'objectif cible.

- Déploiement des référents scolarité au sein des départements pour l'accompagnement des jeunes de l'aide sociale à l'enfance.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

COMBIEN CELA COÛTERAIT APPROXIMATIVEMENT ?

1,56 Md€

par an

LIMITER LE PORTEFEUILLE DES CONSEILLERS FRANCE TRAVAIL À 100 PERSONNES SUIVIES

En juillet 2026, 7,4 millions de Français sont demandeurs d'emploi selon les chiffres de France Travail ce qui inclut les personnes au RSA qui, depuis le 1er janvier 2025, sont inscrites automatiquement (nouvelles catégories F & G créées). Au 30 juin 2025, France Travail comptait 52 100 ETP. Ils étaient 34 606 conseillers (accompagnement, recrutement par simulation, indemnisation, entreprise, contrôle de la recherche d'emploi). Il faudrait pourtant 64 000 conseillers afin de permettre un accompagnement rapproché des demandeurs d'emploi soit le recrutement de 30 000 nouveaux conseillers.

Compte tenu qu'un ETP coûte en moyenne 52 000 €, cela nécessiterait un investissement de 1,56 Mds€.

FAISABILITÉ

- La diminution des portefeuilles de suivi des conseillers France Travail nécessitera le recrutement de plusieurs milliers de conseillers, ce qui implique des procédures de moyen et long-terme et le cadre budgétaire adapté.

- Des négociations de branche sont nécessaires pour plusieurs mesures et pourraient donc retarder la mise en œuvre.

ARBITRAGES MAJEURS

- De nombreuses mesures, qui impliquent une modification d'organisation notable sur le marché du travail, sont proposées. Il s'agit donc de rationaliser et arbitrer entre faisabilité politique, financement et temporalité pour définir les priorités.

  Le passage ciblé aux 32 heures oppose l'amélioration attendue des conditions de travail à son coût et à ses contraintes d'organisation.

- Les enjeux de qualité de vie au travail et de CDDU pourraient apparaître complexes à mettre en oeuvre de façon simultanée.

POINTS DE TENSION

- Il existe un réel risque d'opposition, notamment de la part du patronat, sur la mise en place des 32 h pour les métiers pénibles en raison de motifs économiques et budgétaires.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

DANS LE DÉBAT

IDÉE DU DÉBAT N°2

LUTTER PAUVRETÉ PAR

Quel parti pris ?

LE RATIONNEL

Disposer de ressources suffisantes pour vivre dignement constitue le prérequis pour se projeter vers l'avenir et s'engager dans une sortie durable de la précarité. Or, le modèle actuel se heurte à des limites, comme en témoignent l'ampleur du non-recours aux droits et la vulnérabilité d'une partie de la population : aujourd'hui, un Français sur trois déclare craindre de basculer dans la pauvreté. Les décennies passées ont surinvesti la solution du travail (accès et rémunération) sans réussir à endiguer l'évolution de la pauvreté dans le pays. Face à ce constat, les réponses publiques se sont souvent limitées à des ajustements conjoncturels, par la création d'aides exceptionnelles ou l'extension temporaire de dispositifs. Pour dépasser cette approche de court terme, l'enjeu est désormais de consolider un filet de sécurité structurel, plus lisible et mieux adapté aux évolutions économiques, afin d'agir aussi bien en amont des difficultés que sur les facteurs de l'exclusion.

CONTRE LA LA PROTECTION

IDÉE N°2 DU DÉBAT

GARANTIR DES PRESTATIONS PLUS ACCESSIBLES ET PROTECTRICES

CONSTRUIRE UN GUICHET UNIQUE POUR LUTTER CONTRE LE NON-RECOURS ET FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS

Le non-recours aux prestations sociales constitue un échec majeur pour l'effectivité des politiques publiques et la justice sociale. Pour résorber ce phénomène, principalement lié à la complexité administrative et au manque d'information, la construction d'un guichet unique d'accès aux droits s'impose.

· **Concrètement, un guichet unique pour les prestations sociales est créé sur la base d'un dispositif hybride** : un portail numérique centralisé (accès via France Connect) doublé d'un accueil physique via le réseau France Services. Cette double entrée assure un accès équitable aux droits grâce à un tableau de bord regroupant l'ensemble des organismes (CAF, CPAM, France Travail, etc.). En appliquant le principe « Dites-le-nous une fois », la plateforme interconnectée les données fiscales et sociales pour pré-remplir les demandes, évaluer automatiquement les éligibilités (RSA, APL, Prime d'activité) et supprimer l'envoi répétitif de justificatifs. Cette centralisation concrétise la solidarité à la source et pose ainsi les bases techniques d'un versement unique automatisé. À terme, cette dynamique doit guider une **refonte totale du système d'aides vers une allocation sociale unifiée**. Pour garantir la soutenabilité et l'acceptabilité de la réforme, cette unification ne doit pas s'effectuer à budget constant, mais faire l'objet de modalités de calcul ré-ajustées pour éviter la création de tout « perdant » financier parmi les allocataires actuels.

RAPPROCHER LE MONTANT DES MINIMAS SOCIAUX DU SEUIL DE PAUVRETÉ EN REVOYANT LES RÈGLES DE CALCUL

Pour prévenir la marginalisation, sécuriser l'insertion et garantir des conditions de vie décentes aux plus fragiles, les minimas sociaux doivent être cohérents avec les évolutions socio-économiques. Plusieurs mesures peuvent être mises en place en ce sens.

· **Le calcul du RSA est modifié de sorte que son montant soit porté et stabilisé à**

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

hauteur 50 % du SMIC net, comme lors de la mise en place du RMI. Pour une personne seule, le montant forfaitaire du RSA (environ 651 € après revalorisation en 2026) représente actuellement 43,5 % du SMIC net. Le RSA tend à décrocher de la dynamique salariale : en 35 ans, le pouvoir d'achat des bénéficiaires du RSA a progressé de 10,7 % contre 33,8% pour les actifs touchant le SMIC. Actuellement, le RSA est uniquement indexé sur la progression des prix à la consommation (hors tabac), tandis que le SMIC bénéficie d'un mécanisme de revalorisation plus favorable qui intègre aussi l'évolution du pouvoir d'achat du salaire horaire ouvrier et employé. Le RSA est ainsi porté à 50 % du SMIC net puis, revalorisé suivant la dynamique du SMIC.

· **L'indexation des autres minimas sociaux sur l'inflation est sanctuarisée** et inscrit dans le droit afin de garantir la cohérence des montants perçus avec le contexte socio-économique.

· **Le conditionnement de la perception du RSA à 15h d'activités hebdoma-daires est rendu facultatif** afin de sécuriser le versement des prestations pour tous.

AMÉLIORER LA PROTECTION POUR LES PLUS EXPOSÉS À LA PAUVRETÉ

CRÉER UN FILET DE SÉCURITÉ POUR LA JEUNESSE

Pour les étudiants : en France, la précarité des étudiants contraint les plus modestes au travail salarié ou à renoncer à suivre des études supérieures. Sécuriser leurs revenus est susceptible d'accroître la poursuite d'études, ce qui permet d'endiguer les situations de précarité et, à terme, de générer des recettes fiscales nettes supérieures pour l'État en favorisant des emplois plus qualifiés et mieux rémunérés.

· **Une mission destinée à évaluer l'impact de la création d'une prestation unique dédiée aux étudiants décohabitants (ne vivant pas avec leurs parents) est confiée à l'IGAS.** Conformément aux propositions existantes, cette prestation, gérée par le CNOUS, rassemblera les différents mécanismes d'aide existants, et associera une bourse et un prêt d'État à remboursement contingent. Le montant de la prestation correspond au niveau du seuil de pauvreté. La bourse pourrait couvrir 100 % du besoin pour les plus précaires et décroître progressivement pour s'établir autour de 20 % autour de l'échelon 0bis. La partie prêt n'est remboursée qu'une fois les études finies et seulement si le salaire dépasse un certain seuil, *via* un prélèvement géré par l'administration fiscale. L'évaluation devra statuer sur le public cible, en portant une attention spécifique aux effets de seuils.

SÉCURISER LES FAMILLES MONOPARENTALES

La cible des politiques publiques de monoparentalité est clarifiée sur la base d'une définition unique pour l'ensemble des dispositifs de soutien, facilitant l'accès aux droits des bénéficiaires et l'allègement des pièces justificatives.

· Structurer **un parcours d'accompagnement centralisé sur une plateforme dédiée** : le cas échéant, la séparation, marquée par la mise en place d'une convention obligatoire de coparentalité ; la vie de parent isolé qui ouvre droit à des dispositifs de soutien, un abattement fiscal du montant de l'ASF et le versement automatique

de cette prestation pour les bénéficiaires concernés ; la remise en couple qui permet une adaptation à la singularité de chaque cas afin d'éviter les situations de dépendance (le maintien de l'ASF est expérimenté).

· **Garantir une meilleure implication du parent non gardien** : révision du barème de la CEEE pour mieux prendre en compte le coût de l'enfant et les revenus des deux parents.

· **Créer une carte « parent isolé »** sur la base du modèle des familles nombreuses, qui ouvre droit à certains avantages comme des tarifications adaptées, notamment à l'échelle locale (cantines, accueil périscolaire, activités culturelles et sportives...) et permettant de faciliter les démarches administratives.

RÉFORMER LA POLITIQUE DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE (ASE)

Les jeunes de l'aide sociale à l'enfance font face à des difficultés plurielles : traumatismes dans l'enfance, santé mentale dégradée, insertion difficile, suivi médical limité, espérance de vie diminuée... Ces difficultés les rendent vulnérables face aux situations de précarité : 25 % des personnes sans domicile fixe seraient ainsi issues de l'aide sociale à l'enfance. Afin d'accompagner réellement ces enfants sous protection de la République, il est essentiel de sécuriser davantage le parcours des 400 000 enfants protégés. Dans ce contexte, **une stratégie nationale est mise en œuvre s'articulant autour de 5 leviers prioritaires** :

· Un **pilotage renforcé grâce à une évaluation fine des réalités** : Étendre les données récoltées par les pouvoirs publics sur les jeunes de l'ASE (leur insertion, leur suivi médical, leur niveau de vie, leur santé mentale etc.) afin d'éclairer les décisions publiques et d'informer sur les situations vécues.

· **Le soin et la scolarité au cœur du placement** : Intégrer au moins un psychologue et une infirmière dans chaque maison d'enfants, améliorer le suivi des jeunes protégés à travers des bilans de

La mesure phare de cette stratégie

RENDRE ACCESSIBLE LE RSA DÈS 18 ANS (CONTRE 25 ANS ACTUELLEMENT)

Pour les jeunes sans emploi ni formation :

Aujourd'hui, les jeunes sont exclus des minimas sociaux, hors quelques cas particuliers (par exemple : les jeunes de 18 à 25 ans, français ou étranger, qui justifient de deux ans d'activité professionnelle lors des trois dernières années).

Cette exclusion des dispositifs d'aides sociales est une exception européenne : seuls Chypre (28 ans), l'Espagne (23 ans) et le Luxembourg (25 ans) ont une politique similaire.

Il est proposé d'étendre le RSA aux jeunes dès 18 ans.

Cette prestation, conformément à la législation actuelle, vise les jeunes sans emploi ni formation. Son versement sera adossé aux mêmes modalités en vigueur actuellement comme le contrat d'engagement incluant notamment du temps de formation, d'accompagnement ou de stage..

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

prévention plus rapprochés compte tenu de la connaissance sur les risques sanitaires de ces publics fragiles, tenir compte des emplois du temps scolaire dans l'établissement des rendez-vous de suivi (avec la justice, avec les parents etc.)

· **Une prévention précoce et renforcée** : Développer le soutien parental dès la naissance (visites à domicile, espaces d'écoute), et sécuriser juridiquement les médecins signalant des maltraitances.

· **Poursuivre la fin des « sorties sèches » à 18 ans** : Sécuriser l'accès à l'autonomie des jeunes majeurs *via* un accès prioritaire aux logements CROUS, l'octroi de bourses d'études, étendre les capacités de retour pour les jeunes entre 18 et 25 ans (accueil, accompagnement etc.).

· **Aménagement des contraintes de la protection de l'enfance** : Dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), le guichet unique veillera à adapter l'accompagnement des familles en excluant impérativement la programmation des rendez-vous administratifs sur le temps scolaire, afin de préserver la scolarité, la stabilité et l'épanouissement des enfants suivis.

PRÉVENIR LA PAUVRETÉ À LA RACINE

COMBATTRE LES INÉGALITÉS DÈS L'ENFANCE GRÂCE À DES DISPOSITIFS CIBLÉS SUR DES BESOINS CONCRETS

Les inégalités sociales et de développement s'enracinent dès la petite enfance. Si la sécurisation monétaire des foyers est importante, la prévention des situations de précarité passe par des dispositifs ciblant directement des aspects concrets des conditions de vie.

Lancée en 2020, la politique des 1 000 premiers jours, qui vise à accompagner les parents, sécuriser l'environnement de l'enfant de la grossesse à ses 2 ans et prévenir les vulnérabilités précoces, prend acte de cette réalité. La politique des 1 000 premiers jours est ainsi intensifiée en renforçant les moyens de la PMI dans les territoires sociaux prioritaires, en encourageant les modèles d'aller-vers et en créant de nouveaux outils ressources.

· **La distribution d'un kit de naissance est expérimentée** pour une période de 3 ans (une expérimentation passée n'avait en effet pas été exploitée totalement en cessant rapidement après sa mise en œuvre). Ce dernier (contenant le matériel essentiel de puériculture sur le modèle de la Baby-box écossaise), est proposé prioritairement auprès des familles les plus vulnérables, avant d'envisager sa généralisation. Cela contribue à garantir à chaque nouveau-né un départ dans la vie équitable.

En France en 2023, plus d'un Français sur trois (37 %) se trouve en situation d'insécurité alimentaire et 1 enfant sur 5 arrive à l'école le ventre vide.

· **Un chèque alimentaire de 30 € par mois ciblé sur les 4 millions de Français les plus précarisés est créé.** Ce dernier serait réservé à l'achat de fruits et légumes, moins consommés par les plus précaires, afin de favoriser dans le même temps l'accès à

une alimentation équilibrée. De fait, sur une année, les 15% les plus riches consomment 12 kilogrammes par unité de consommation de plus de fruits et légumes que les plus modestes.

FACILITER L'INSERTION DES PERSONNES IMMIGRÉES ET DES PERSONNES ISSUES DE L'IMMIGRATION

L'amélioration des conditions d'insertion des publics immigrés ou perçus comme issus de l'immigration est un levier clé de lutte contre la pauvreté à la racine. Les personnes immigrés sont surreprésentées parmi les personnes pauvres : ils représentent 10 % de la population française, mais 20 % des personnes pauvres. Leur taux de pauvreté est de 30,6 %, (soit 17,9 points de plus que celui des personnes non immigrées). Par ailleurs, les personnes issues de l'immigration sont exposées à des discriminations documentées, notamment concernant l'accès à l'emploi et au logement. Ainsi, à niveau de qualification et d'expérience équivalent, un candidat perçu comme d'origine maghrébine présente 32 % de chances en moins d'être recontacté par un recruteur. Deux piliers stratégiques peuvent être activés :

· **Un plan pour l'insertion des personnes immigrées.** Il comprendrait notamment la suppression du délai d'accès au marché du travail pour les demandeurs d'asile (il est aujourd'hui de six mois). L'autorisation de travail est immédiatement délivrée dès le dépôt de l'attestation de demande d'asile pour les ressortissants originaires de pays à très forte présomption de protection, afin d'éviter les périodes d'inactivité contrainte et le recours au travail dissimulé. Par ailleurs, la progression des titres est étroitement liée au niveau de langue afin de favoriser l'insertion sur le marché de l'emploi : niveau A2 pour l'obtention des cartes de séjour pluriannuelles et niveau B1 pour la carte de résident de 10 ans. Cette mesure suppose toutefois l'accès à un accompagnement linguistique renforcé.

· **Un plan de lutte contre les discriminations :** La mesure clé de ce plan est la systématisation des campagnes nationales de *testing* dans les procédures d'embauche et d'accès au logement. Pour lutter contre l'inégalité des chances, généraliser des contrôles impromptus concernant les procédures d'embauche et d'accès au logement afin de détecter les délits de discrimination religieuse et d'origine supposée. Ces opérations seront assorties de sanctions financières ou administratives immédiates et dissuasives pour les entreprises et agences immobilières contrevenantes, accompagnées d'un *name and shame*. Ces campagnes de *testing* seraient financées par le produit des amendes perçues.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

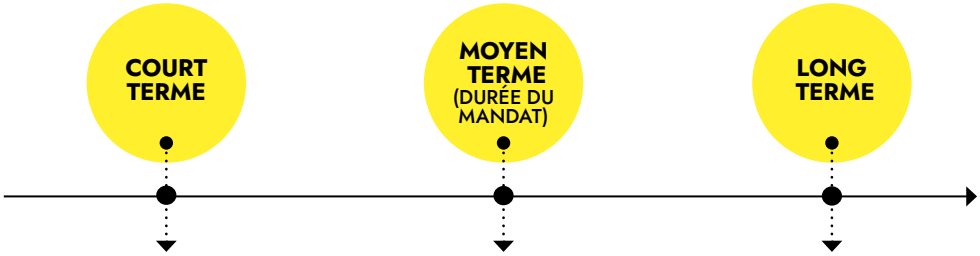
Ce qu'on a déjà su mettre en place, en France ou ailleurs

L'efficacité administrative norvégienne

L'agence norvégienne NAV réunit depuis 2006 l'emploi, la sécurité sociale et l'aide sociale au sein d'un guichet unique. En centralisant la gestion d'une soixantaine de prestations pour un tiers du budget national, cette structure s'appuie sur le croisement direct des données publiques pour supprimer la bureaucratie déclarative. Ce dossier unique permet de combiner le versement automatique des allocations et un accompagnement ciblé vers l'emploi, constituant une réponse éprouvée contre le non-recours aux droits.

GOUVERNANCE ET TEMPORALITÉ

Tableau résumant l'articulation des grandes étapes nécessaires, par exemple : dans les 100 premiers jours du mandat, dans la durée du mandat, à plus long terme



COURT TERME

- Lancement du projet de guichet unique pour les prestations sociales et étude d'impact quant à la création d'une allocation sociale unique.
- Une stratégie quinquennale dédiée au soutien des familles monoparentales est lancée et pose les principaux chantiers. Le cas échéant, les mesures sont soumises au vote parlementaire dans un projet de loi dédié.

- Après avoir été votées, ces mesures sont mises en place rapidement :

- L'accès au RSA est étendu dès 18 ans

- La systématisation des campagnes nationales de testing dans les procédures d'embauche et d'accès au logement est mis en oeuvre.

MOYEN TERME (DURÉE DU MANDAT)

- Le guichet unique est mis en place et l'allocation sociale unique est expérimentée.

- Le travail autour de la stratégie pour les familles monoparentales permet de concrétiser certaines mesures, notamment la carte parent isolé.

- Le chèque alimentaire est créé.

- La modification du calcul du RSA est votée pour permettre de le stabiliser à 50 % du SMIC.

LONG TERME

- La réforme de l'association sociale unique est pérennisée sur la base des travaux préliminaires et de l'expérimentation.

- Le parcours d'accompagnement « parent isolé » est accessible sur une plateforme dédiée et désormais effectif. La stratégie pour les familles monoparentales fait l'objet d'une évaluation.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

COMBIEN CELA COÛTERAIT APPROXIMATIVEMENT ?

De 3,1 à 5,8 Md€

Par an

Rendre accessible le RSA dès 18 ans (contre 25 ans aujourd'hui)

Depuis la création du RMI en 1988, l'accès au RSA est soumis à une condition d'âge spécifique : être âgé de plus de 25 ans sauf quelques exceptions notamment concernant les jeunes actifs qui permettait en 2019 à 700 jeunes de bénéficier du RSA bien qu'ils aient moins de 25 ans. Selon le rapport de Christophe Sirugue de la DREES réalisé en 2026, le coût d'étendre le RSA aux jeunes de 18 à 24 ans coûterait 5,8 Mds€, et 3,1 Mds si cette ouverture est à 21 ans. Cependant, d'après les simulations réalisées par ce dernier pour les jeunes de 21 à 24 ans non étudiants, l'ouverture du RSA aux jeunes diminuerait le taux de pauvreté de la tranche d'âge considérée de 3,8 points.

FAISABILITÉ

↘ Les différentes mesures sont faisables mais nécessitent la réalisation d'études d'impact et de concertations intégrant directement les acteurs du terrain et les personnes concernées afin d'assurer leur bonne mise en œuvre .

ARBITRAGES MAJEURS

↘ Financièrement, un arbitrage pourrait être nécessaire entre les mesures concernant l'évolution du RSA et d'autres politiques coûteuses, afin d'assurer la soutenabilité financière.

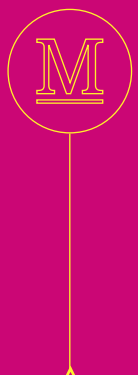
POINTS DE TENSION

↘ Dans un climat de tension budgétaire, l'investissement dans la politique de lutte contre la pauvreté notamment concernant les aides monétaires peut créer des incompréhensions et des refus : cela pourrait être le cas pour les réformes du RSA.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

LES REPÈRES DE MONTAIGNE

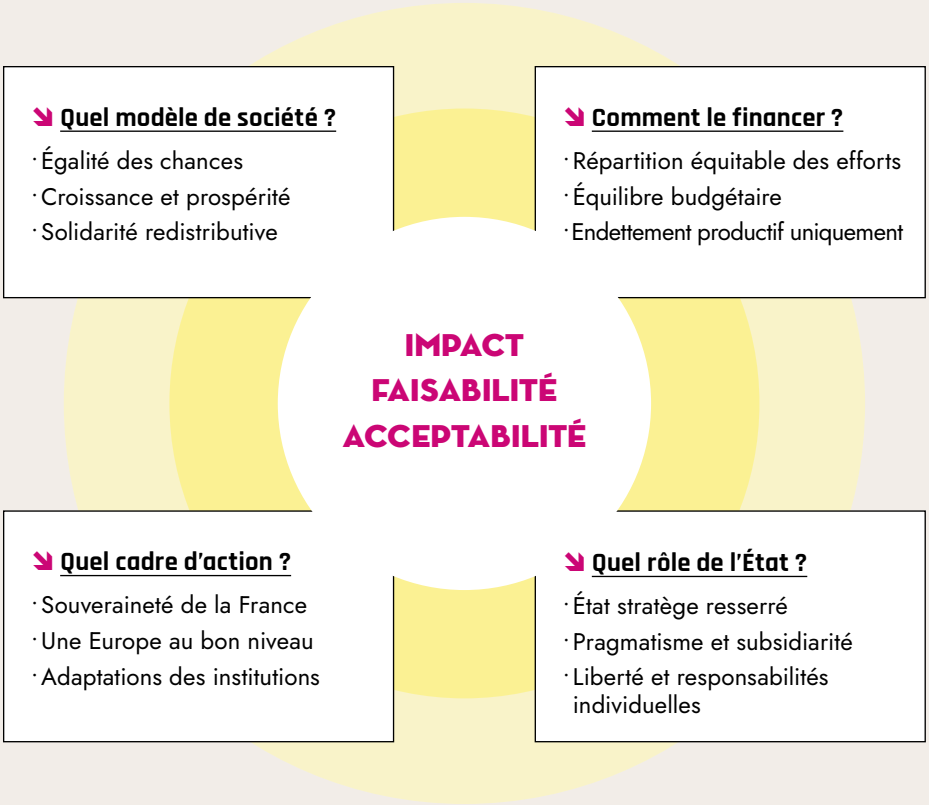
PARTIE 3



LA RECOM-MANDATION DE MONTAIGNE

NOS PRINCIPES D'ARBITRAGES

Pour ses propres recommandations, l'Institut Montaigne a structuré sa grille de réflexion selon les principes suivants :



LA VOIE CHOISIE PAR L'INSTITUT MONTAIGNE

NOTRE RECOMMANDATION

INVESTIR DANS LA JEUNESSE POUR MIEUX LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

POURQUOI CETTE VOIE ?

En France, la pauvreté touche aujourd'hui une part croissante de la population, et les réformes proposées pour y faire face oscillent entre incitation au travail et renforcement de la protection sociale. Cette augmentation de la pauvreté a été causée par de multiples facteurs notamment l'inflation, la fin de certaines aides mises en œuvre pendant la pandémie, la hausse de travailleurs pauvres - signal d'une politique de l'emploi qui ne sort pas à elle seule les Français de la pauvreté. En effet, à l'inverse de nos voisins européens, la hausse du taux d'emploi n'est pas corrélée en France à la baisse de la pauvreté. D'une part, ces politiques ne concernent qu'une fraction des populations visées et omet ceux qui ne sont pas des actifs. D'autre part, les revenus de l'emploi s'avèrent insuffisants pour absorber des dépenses contraintes de logement, d'alimentation et de santé.

1 UN SOUTIEN AUX PLUS PRÉCAIRES QUI PEUT ÊTRE AMÉLIORÉ

Par ailleurs, contrairement aux idées reçues qui amalgamant la protection sociale et l'aide sociale, si la France est bien championne de la protection sociale, elle ne se situe qu'à la moyenne européenne dans l'accompagnement social des plus vulnérables.

2 LA JEUNESSE AU CARREFOUR DES VULNÉRABILITÉS

Dans cet équilibre fragile entre filet de sécurité et insertion, une catégorie de personnes concentre les vulnérabilités : la jeunesse. Les moins de 30 ans, mineurs inclus, représentent 44 % des personnes en situation de pauvreté (moins de 1288 € par mois). Pourtant, ils ne bénéficient d'aucune prestation dédiée et se trouvent souvent des dispositifs existants. En parallèle, les plans successifs de lutte contre la pauvreté infantile ne parviennent pas à enrayer la reproduction intergénérationnelle de la précarité, qui frappe de plein fouet les familles monoparentales et les jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance.

3 UNE VOLONTÉ D'INVESTIR POUR L'AVENIR

Or, une société qui ne parvient pas à protéger sa jeunesse peine nécessairement à se projeter dans l'avenir. Pour briser ce cercle vicieux, une approche sur mesure à son encontre doit pouvoir être mise en place, au même titre que l'accompagnement des personnes âgées ou des demandeurs d'emploi.

AXE 1

PROTECTION DE L'ENFANCE & 1000 PREMIERS JOURS

Combattre les inégalités dès la naissance : amplifier la politique des 1 000 premiers jours et déployer un kit de naissance

Les inégalités sociales et de développement s'enracinent dès la petite enfance, frappant de plein fouet les foyers les plus modestes face aux coûts du premier équipement et à l'isolement (31 % des mères isolées se déclarent démunies). Lancée en 2020, la politique des 1 000 premiers jours, qui vise à accompagner les parents, sécuriser l'environnement de l'enfant de la grossesse à ses 2 ans et prévenir les vulnérabilités précoces, offre le cadre idéal pour agir à la source.

La politique des 1 000 premiers jours est ainsi intensifiée en renforçant les moyens de la PMI dans les territoires sociaux prioritaires. En complément, un kit de naissance (contenant le matériel essentiel de puériculture sur le modèle de la Baby-box finlandaise) est expérimenté prioritairement auprès des familles les plus vulnérables, avant d'envisager sa généralisation, afin de garantir à chaque nouveau-né un départ dans la vie équitable et protégé de la précarité.

DÉPLOYER UN CHÈQUE ALIMENTAIRE

- Afin de lutter contre la précarité alimentaire, il est proposé d'établir **un chèque alimentaire de 30 € par mois ciblé sur les 4 millions de Français les plus précarisés**. Ce dernier serait réservé à l'achat de fruits et légumes alors que ces derniers sont moins consommés par les plus précaires. Ainsi, sur une année, les 15% les plus riches consomme 12 kilogrammes par unité de consommation de plus de fruits et légumes que les plus modestes.

RÉFORMER LA POLITIQUE DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE (ASE)

Les jeunes de l'aide sociale à l'enfance font face à des difficultés plurielles : traumatismes dans l'enfance, santé mentale dégradée, insertion difficile, suivi médical limité, espérance de vie diminuée… Afin d'accompagner réellement ces 400 000 enfants sous protection de la République, il est essentiel de sécuriser davantage leur parcours. Dans ce contexte, **une stratégie nationale** est mise en œuvre et s'articule autour de 5 leviers prioritaires :

- **Renforcer le pilotage grâce à une évaluation fine des réalités** : parce que très peu de données existent (en dehors des associations), mettre en place un dispositif élargi de récoltes de données sur les jeunes de l'ASE (leur insertion, leur suivi médical, leur niveau de vie, leur santé mentale etc.), confié aux collectivités locales afin d'éclairer les décisions publiques et d'informer sur les situations vécues.
- **Développer le soutien parental dès la naissance** (visites à domicile, espaces d'écoute), et favoriser le suivi sanitaire des enfants de l'ASE (santé physique et mentale). Il s'agira également de sécuriser juridiquement les médecins signalant des maltraitances.
- **Au titre de la scolarité, dès l'entrée à l'école, mettre en place un référent scolarité** sur le modèle du *Virtual School Headteacher* britannique. Ce rôle vise à superviser les progrès scolaires des enfants suivis. Afin de préserver la scolarité, la stabilité et l'épanouissement des enfants suivis, empêcher la programmation des rendez-vous administratifs sur le temps scolaire. Lors de placements d'urgence par un juge, veiller à assurer de façon prioritaire la poursuite du suivi scolaire de l'enfant (soutien scolaire associatif ou partenariat avec le CNED).
- Parce que 17 % des jeunes placés ou ayant été placés en protection de l'enfance sont

POUR MIEUX LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

sans diplôme (contre 8 % pour l'ensemble des jeunes du même âge) et que près d'un quart des jeunes vivant à la rue sont issus de l'ASE, au titre de l'insertion professionnelle :

- **Poursuivre la fin des « sorties sèches » à 18 ans** : Sécuriser l'accès à l'autonomie des jeunes majeurs via un accès prioritaire aux logements CROUS, l'octroi de bourses d'études, étendre les capacités de retour pour les jeunes entre 18 et 25 ans (accueil, accompagnement etc.).
- Ouvrir **l'accès au Service civique aux jeunes issus de l'ASE jusqu'à 30 ans** (contre 25 ans en population générale)
- Expérimenter **un statut rémunéré de Mentor jeune issu de l'ASE** pour le suivi des jeunes de 14 à 21 ans sous protection de l'enfance. Aujourd'hui seulement 1% des 350 000 jeunes suivis par l'ASE bénéficient d'un parrainage associatif. Il s'agit ici de créer un cercle vertueux d'emploi et d'accompagnement entre jeunes partageant la même expérience. Le mentorat renforce l'envie de réussir à l'école (71 %) des jeunes de l'ASE et les aide à être plus persévérants (77 %).

AXE 2

SÉCURISER LES FAMILLES MONOPARENTALES

La cible des politiques publiques de monoparentalité est clarifiée sur la base d'une définition unique pour l'ensemble des dispositifs de soutien, facilitant l'accès aux droits des bénéficiaires et l'allègement des pièces justificatives.

- Structurer **une plateforme dédiée d'information et d'accompagnement à destination des parents isolés** : elle traitera notamment de la mise en place d'une convention obligatoire de coparentalité, des droits ouverts au parent isolé, des abattements fiscaux possibles (ASF notamment et versement automatique des pensions alimentaires), de la remise en couple éventuelle et des adaptations à la singularité de chaque cas.
- **Aligner le barème de fixation des pensions alimentaires** indicatif à destination des juges aux affaires familiales sur le barème annexé au code de la sécurité sociale. Une meilleure adéquation des pensions alimentaires réduira les montants de l'aide sociale.
- **Créer une carte « parent isolé »** sur la base du modèle des familles nombreuses, qui ouvre droit à certains avantages comme des tarifications adaptées, notamment à l'échelle locale (cantines, accueils périscolaires, activités culturelles et sportives...) et facilite les démarches administratives. Sur la base des initiatives locales réussies, convenir des modalités de déploiement de cette carte sous l'égide de la délégation à la lutte contre à la pauvreté.

METTRE EN PLACE UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE À L'EMPLOI POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES

Les familles monoparentales sont surreprésentées parmi les personnes pauvres et cette précarité est alimentée par des trajectoires professionnelles précaires : 18,2 % des mères seules qui ont un emploi sont pauvres contre 4,5 % des mères en couple. Lorsqu'aucun parent ne travaille, le taux de pauvreté des enfants atteint 74,8 %, contre 27 % lorsque le parent isolé est en emploi et seulement 4,7 % lorsque les deux parents travaillent.

- **Définir un parcours unique d'insertion au sein de France Travail pour les parents isolés. Il coordonne simultanément** l'attribution prioritaire d'une place en crèche (notamment *via* le réseau des crèches AVIP), le suivi vers l'emploi, l'accès à la formation, les aides à la mobilité et les prestations sociales.

AXE 3

ÉTUDIANTS ET JEUNES ACTIFS

44 % des personnes pauvres ont moins de 30 ans et et la moitié des bénéficiaires de l'aide alimentaire ont moins de 25 ans. Or, la majorité des jeunes de 18 à 25 ans sont exclus des minimas sociaux (hors cas particuliers des jeunes de 18 à 25 ans, français ou étranger, justifiant de deux ans d'activité professionnelle lors des trois dernières années soit, moins de 1000 personnes concernées). Cette exclusion des dispositifs d'aides sociales est une exception européenne (seuls Chypre (28 ans), l'Espagne (23 ans) et le Luxembourg (25 ans) ont une politique similaire).

- **Il est proposé de rendre accessible le RSA à tous les jeunes en situation de précarité** les expériences de nos voisins ayant démontré leur impact sur le taux de pauvreté. Ce dispositif sera proposé dès 18 ans et ciblé sur les jeunes dit NEETS (ni en emploi, ni en étude, ni en formation). Son versement sera adossé, comme cela est la cas aujourd'hui pour tout bénéficiaire du RSA, aux modalités du contrat d'engagement incluant notamment des heures de formation, d'accompagnement ou de stage. Une étude d'impact visera à définir de manière précise les modalités d'éligibilité et de versement.

- Une mission destinée à évaluer la création d'une **garantie de revenu étudiant peut être confiée à l'IGAS, pour les jeunes étudiants décohabitants**. Gérée par le CNOUS, elle associe une bourse et un prêt d'État à remboursement contingent. La bourse pourrait couvrir 100 % du besoin pour les plus précaires et décroître progressivement pour s'établir autour de 20 % autour de l'échelon 0bis. Afin de soutenir l'orientation vers les secteurs d'avenir, les conditions du prêt et de la bourse pourraient être modulées selon la filière et ses débouchés professionnels, avec des mécanismes de remise de dette pour les filières en tension. La partie prêt n'est remboursée qu'une fois les études finies via un prélèvement géré par l'administration fiscale. La baisse du pouvoir d'achat des étudiants contraint les plus modestes au travail salarié, avec un impact fort sur la réussite scolaire.

Cela pourra être financé par la prise en compte des revenus des parents dans la détermination du montant de l'APL afin d'améliorer le caractère redistributif du dispositif alors que près de 40 % des étudiants bénéficiaires ont des revenus familiaux des deux déciles les plus élevés de la distribution. **En effet, prendre en compte les revenus parentaux** lorsque le jeune fait toujours parti du foyer fiscal de ses parents afin de renforcer le caractère redistributif de l'APL libère une enveloppe de 550 M€.

MIEUX SOUTENIR L'ACCÈS À L'EMPLOI DES JEUNES EN OPTIMISANT LEUR INSERTION

En 2025, l'insertion professionnelle des jeunes demeure un enjeu majeur : le taux de chômage des 15-24 ans atteint 19,8 %, soit plus du double de celui de l'ensemble de la population active (7,9 %). Par ailleurs, 12,9 % des 15-29 ans ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET), illustrant les difficultés persistantes d'accès au marché du travail, particulièrement pour les jeunes les moins qualifiés. La réforme de 2018 a permis un essor de l'apprentissage, avec plus de 850 000 contrats en 2023 contre 320 000 en 2018. Les travaux du Céreq montrent que les apprentis accèdent plus rapidement à un emploi durable que les jeunes issus d'une formation scolaire équivalente.

- **Recentrer l'apprentissage sur les publics les plus éloignés de l'emploi** sur les formations de niveau CAP, baccalauréat professionnel et BTS, ainsi que sur les apprentis en situation de handicap ou résidant en quartiers prioritaires (QPV) et en zones rurales). **25 % de l'aide pourraient être versés à l'embauche effective de l'apprenti afin d'inciter les recrutements.**

POUR MIEUX LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

FEUILLE DE ROUTE

DANS LES 100 PREMIERS JOURS

POSER LES BASES D'UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION CENTRÉE SUR L'ENFANCE

Préparer un projet de loi pour l'enfance

Afin de conforter la politique des 1 000 premiers jours, une mission d'évaluation globale est lancée pour définir le cahier des charges des nouvelles mesures : distribution systématique des livrets pédagogiques, refonte de l'application mobile et expérimentation du kit de naissance.

Une commission nationale associant l'État, les collectivités locales, les professionnels et les associations de jeunes issus de l'ASE est créée afin de préparer une stratégie de réforme de la protection de l'enfance. Elle est notamment chargée de définir de nouveaux indicateurs de suivi des parcours des enfants protégés en matière de santé, de santé mentale, de scolarité et d'insertion. Une mission associant les collectivités et les associations spécialisées prépare les modalités de création d'un dispositif de mentorat pour les jeunes issus de l'ASE ainsi que la mise en place de référents scolaires dédiés.

Lancement d'un plan de soutien aux familles monoparentales

Un concertation sur la création d'une carte pour les famille monoparentales, est ouverte avec les associations familiales, l'administration et les élus locaux pour co-construire la future carte « parent isolé ». Ce chantier préparera la circulaire nationale fixant les critères d'éligibilité et coordonnant le déploiement de tarifications locales et/ou nationales adaptées (cantines, périscolaire, sport et culture).

La conception d'un parcours d'insertion spécifique est confiée à France Travail.

Dans le cadre de la rédaction du plan, un groupe de travail pose les premières briques techniques et juridiques (Économie / Justice) sur la révision du barème des pensions alimentaires.

2028
2029

TRANSFORMER LES POLITIQUES PUBLIQUES POUR SÉCURISER LES PARCOURS DE VIE

Mise en place de nouveaux outils de soutien concrets en faveur de la jeunesse

L'extension du RSA aux jeunes est votée au sein de la loi de finances dans les modalités définies suite à l'étude d'impact rendue.

La création d'un chèque alimentaire pour les plus modestes est votée dans le cadre de la loi de finance, conjointement à la création d'une taxe sucre destinée à le financer.

L'expérimentation du kit de naissance type «Baby-box» dans 5 régions pilotes, dont un territoire ultramarin. Ce test en conditions réelles permettra d'ajuster le contenu du kit et de calibrer sa future généralisation.

Préfigurer de nouveaux filets de sécurité pour les jeunes

Une mission interministérielle prépare la réforme vers un meilleur ciblage des aides à l'apprentissage pour les jeunes dans les formations rencontrant les plus grandes difficultés d'insertion.

Déploiement d'une nouvelle politique pour l'enfance par le biais d'un projet de loi dédié

Le texte acte les leviers législatifs de la réforme de de l'Aide Sociale à l'Enfance intégrant l'obligation d'une remontée de données par les collectivités, prévoyant les dispositifs dédiés au soutien à la scolarité et à l'insertion.

POUR MIEUX LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

À PLUS LONG TERME

CONSOLIDER LES RÉFORMES, POURSUIVRE LES AMBITIONS

Généraliser le kit de naissance

Fin de la phase de test et généralisation du kit de naissance à l'ensemble du territoire pour un budget de 134 M€ (sur la base de 645 000 nouveaux-nés). Le système est pérennisé et remplace progressivement la prime à la naissance.

Expérimentation une garantie de revenu pour les étudiants décohabitants

L'expérimentation d'une garantie de revenu pour les étudiants est expérimentée dans 5 régions pilotes, dont un territoire ultramarin. Ce test en conditions réelles permettra d'ajuster le dispositif selon les recommandations proposées par l'IGAS et prévoiera des conditions d'évaluations précises.

COÛT ET RESSOURCES

2,1 Md€

par an

AXE 1

Protection de l'enfance & 1000 premiers jours : Coût de 91 M€

· Les kits de naissance sont financés dans le cadre de la politique familiale (*Cf : note Politique familliale*) et le chèque alimentaire dans le cadre de la politique de santé (*Cf : note Accès aux soins*).

· L'expérimentation du mentorat pourra être réalisée dans trois départements pour environ 15 000 jeunes suivis. Un mentor voit minimum deux fois par mois son protégé hors du temps scolaire et peut donc suivre environ 10 jeunes en même temps. Si chaque mentor coûte environ 43 000€ par an cela nécessiterait un investissement de **81 M€** pour l'expérimentation.

· Le coût d'un responsable en charge de la scolarité des jeunes de l'ASE par département coûterait environ **10 M€/an**.

AXE II

Familles monoparentales : Gains de 330 M€

· Les frais d'édition, de gestion administrative et de développement de la plateforme d'inscription liés à la mise en place d'une carte monoparentale sont de **10 M€ environ**.

· Le parcours renforcé au sein de France Travail pour les mères isolées s'inscrit dans l'optimisation des budgets de formation existants.

· L'alignement des barèmes de fixation des pensions alimentaires permet de libérer une enveloppe de **340 M€** d'aides non distribuées grâce à des revenus plus conséquents pour les familles.

POUR MIEUX LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

AXE III

Étudiants et jeunes actifs - Coûts 2,3 Md€

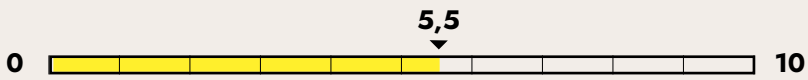
· Étendre le RSA aux jeunes NEET (ni en emploi, ni en étude, ni en formation) de 18 à 24 ans et en dehors du foyer fiscal de leurs parents aurait un coût estimé de l'ordre de **2,3 Md**.

INDICE D'ACCEPTABILITÉ CITOYENNE

Afin de mesurer l'acceptabilité des réformes proposées, **l'Institut Montaigne et Verian** ont développé un Indice d'Acceptabilité Citoyenne, noté de 0 à 10.

Cet indice synthétise trois dimensions essentielles de l'acceptabilité d'une réforme : son impact perçu pour la société, sa légitimité et son acceptabilité morale, ainsi que l'adhésion personnelle qu'elle suscite.

INVESTIR DANS LA JEUNESSE POUR MIEUX LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ



Il est calculé à partir des réponses des Français à trois questions posées après présentation de chaque projet de réforme. **Plus le score est élevé, plus la réforme est jugée acceptable par les citoyens.**

Les résultats sont issus d'une enquête en ligne réalisée en août et septembre 2026 auprès d'un échantillon de 1 500 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

MIEUX COMPRENDRE

Oxfam France. (consulté en juillet 2026). *Qu'est-ce que la pauvreté ?*

Institut national de la statistique et des études économiques. (2021). *Niveau de vie et pauvreté en 2019*

Direction générale de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. (2025). *La protection sociale en France et en Europe en 2024*

Direction générale de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. (2022). *Le risque pauvreté-exclusion sociale en Europe*

Fondation Abbé Pierre. (2025). *30e rapport sur l'état du mal-logement en France 2025*

Institut national de la statistique et des études économiques. (2018). *La pauvreté chez les jeunes*

Institut national de la statistique et des études économiques. (2023). *Projections de population*

Conseil économique, social et environnemental. (2022). *Quel accès et quelle effectivité des droits sociaux en France ?*

Vie-publique.fr. (2023). *Politique d'insertion et retour à l'emploi : quelle efficacité pour le RSA ?*

Vie-publique.fr. (2025). *Lutte contre la pauvreté : une politique peu lisible*

Institut national de la statistique et des études économiques. (2025). *L'impact des réformes et de la réduction des aides sur la pauvreté*

Observatoire français des conjonctures économiques. (2025). *Décalage entre la courbe de l'emploi et la courbe de la pauvreté*

Institut national de la statistique et des études économiques. (2025). *Les travailleurs pauvres en France*

France Stratégie. (2024). *Jeunesse d'hier et d'aujourd'hui : Le grand déclassement*

Direction générale de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. (2025). *Les conditions de vie des étudiant·es : pauvreté(s), précarité(s) et vulnérabilité(s)*

Union Étudiante. (2026). *Résultats de l'enquête précarité*

Institut national de la statistique et des études économiques. (2021). *Les familles monoparentales et la pauvreté*

Institut national de la statistique et des études économiques. (2019). *Pauvreté et niveau de vie selon la structure familiale*

Direction générale de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. (2025). *La redistribution diminue d'un tiers le taux de pauvreté*

France Travail. (consulté en juillet 2026). *Le revenu de solidarité active (RSA)*

Service-Public.fr. (2025). *Revenu de solidarité active (RSA) - Montants*

Caisse d'Allocations Familiales. (consulté en juillet 2026). *L'allocation aux adultes handicapés (AAH)*

Direction générale de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. (2021). *Les allocations du minimum vieillesse*

Retraite Plus. (2026). *Montant ASPA : Ce que vous devez savoir*

Direction du Budget. (2025). *Exercice 2026 : Mission handicap et AAH*

Direction générale de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. (2025). *Suivi des prestations de solidarité*

Caisse nationale des allocations familiales. (2024). *En 2023, les dépenses de RSA augmentent de 1,9 %*

Direction générale de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. (2025). *Les allocataires du minimum vieillesse et les allocations versées*

Direction générale de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. (2025). *Pauvres et modestes en Europe*

Toute l'Europe. (2024). *Comparatif : Dans l'Union européenne, une personne sur cinq exposée à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale*

Caisse nationale des allocations familiales. (2025). *Politiques familiales en Europe : Fiche Danemark*

Direction générale de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. (2025). *La protection sociale en France et en Europe en 2024 - Édition 2025*

Institut national de la statistique et des études économiques. (2020). *Niveau de vie médian comparé en Europe*

Union Européenne. (consulté en juillet 2026). *Danemark : Informations générales et économie*

Union Européenne. (consulté en juillet 2026). *France : Informations générales et économie*

Institut des Politiques Publiques. (2021). *La réforme de l'Universal Credit au Royaume-Uni*

SPF Sécurité sociale. (2024). *Indicateurs de pauvreté contrastés : La Belgique excelle dans la lutte contre la pauvreté*

SPF Sécurité sociale. (2024). *La de doelmatigheid van de sociale minima*

Les Echos. (2023). *La réduction de la pauvreté, priorité du nouveau budget néerlandais*

Caisse nationale des allocations familiales. (2025). *Politiques familiales en Europe : Fiche Pays-Bas*

Institut national de la statistique et des études économiques. (2024). *La privation matérielle et sociale en France*

Telos. (2023). *Plus de 15 % de pauvres en France : que penser du chiffre ?*

Observatoire des inégalités. (2023). *Les Français soutiennent massivement les plus pauvres*

Secours Catholique—Caritas France. (2025). *État de la pauvreté en France 2025 : 30 ans de regard sur les pauvretés.*

Secours Populaire Français. (2025). *Baromètre Ipsos-SPF 2025 : Des millions de Français dans la crainte du lendemain*

Rexecode. (2025). *La protection sociale et son financement*

Institut national de la statistique et des études économiques. (2025). *Le rapport entre les plus riches et les plus pauvres*

Observatoire des inégalités. (2024). *Évolution des inégalités sur le long terme*

Observatoire français des conjonctures économiques. (2025). *La redistribution en recul en France*

Haut Conseil du financement de la protection sociale. (2023). *Rapport sur la lutte contre la fraude sociale : état des lieux et enjeux*

Vie-publique.fr. (2023). *Prestations sociales : quelles sont les causes de non-recours ?*

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. (2025). Minima sociaux et prestations de solidarité : Ménages aux revenus modestes et redistribution (Édition 2025). Panoramas de la DREES.

DANS LE DÉBAT

Idée du débat n°1

Inspection générale des finances. (2023). *Comparaison des services publics en France et à l'étranger*

Organisation de coopération et de développement économiques. (2018). *Good jobs for all in a changing world of work: The OECD jobs strategy*

Cahuc, P., & Le Barbanchon, T. (2012). *Labor market policy evaluation and*

unemployment insurance

Inspection générale des affaires sociales, & Inspection générale des finances. (2024). *Soutien à l'emploi (revue de dépenses)*

La Vie des Idées. (2022). *Réglementer le CDD d'usage*

La Vie des Idées. (2022). *Décourager le recours aux horaires atypiques*

La Vie des Idées. (2022). *Rétablir et créer des mécanismes de négociation protecteurs pour les salariés*

Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées. (2026). *Tableau de bord emploi, chômage et handicap*

Banque des Territoires. (2024). *Inclusion dans l'emploi des personnes en situation de handicap : Un cap clair mais des résultats à renforcer*

Cour des comptes. (2026). *Insertion dans l'emploi des personnes en situation de handicap (synthèse)*

France Stratégie. (2023). *Retisser les fils du destin : Parcours des jeunes placés*

Ministère des Solidarités et de la Famille. (2023). *Mentorat pour les jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance*

Break Poverty Foundation. (2023). *Mentorat pour les jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance*

State of New Jersey. (consulté en juillet 2026). *New Jersey Youth Resource Spot (NJYRS) - Enlightenment programs*

Indeed. (consulté en juillet 2026). *Offre d'emploi : Consultant en insertion professionnelle*

Agence du Service Civique. (consulté en juillet 2026). *Comprendre le Service Civique*

UK Government, Department for Education. (2024). *Pupil premium: Virtual School Heads' responsibilities*

Association of School and College Leaders. (2023). *FAQs: The role of the Virtual School Head Teacher*

Conseil d'analyse économique. (2026). *Assurance-chômage, dynamique de l'emploi et parcours professionnels*

Institut des Politiques Publiques. (2025). *Rupture conventionnelle et recours à l'assurance chômage*

Cour des comptes. (2025). *Expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée (synthèse*)

Cour des comptes. (2022). *La formation en alternance : Un essor à consolider*

France Travail, & Dares. (s. d.). *Statistiques sur les demandeurs d'emploi (STMT) : Publications. France Travail.*

Le Gac Dider. *Assemblée nationale Rapport pour avis de la commission des affaires sociales sur le projet de loi de finances 2026, Mission Travail, emploi et administration des ministères sociaux.*

Fédération des acteurs de la solidarité. (2023, 25 janvier). *Note de contribution au Pacte des Solidarités.*

New Jersey Department of Children and Families. (s. d.). *New Jersey Peer2Peer Program: EnlightenMENT.*

Bray, R., De Laat, M., Godinot, X., Ugarte, A., & Walker, R. (2019). Les dimensions cachées de la pauvreté : Recherche participative internationale. ATD Quart Monde & Université d'Oxford.

Idée du débat n°2

Légifrance. (2026). *Texte de loi relatif aux politiques sociales et de solidarité*

Caisse nationale des allocations familiales. (2025). *RSA Conjoncture : 2e trimestre 2025*

Institut national de la statistique et des études économiques. (2026). *Séries chronologiques sur l'emploi et la pauvreté*

Direction générale de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. (2025). *Les minima sociaux et prestations sociales - Édition 2025*

Direction générale de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. (2026). *Le non-recours à la Prime d'activité en 2021*

Direction générale du Trésor. (2024). *Étude économique sur les politiques d'emploi et de solidarité*

Institut des Politiques Publiques. (2021). *Discrimination à l'embauche selon l'origine*

La Vie des Idées. (2022). *Décourager le recours aux horaires atypiques*

France Stratégie. (2023). *Retisser les fils du destin : Parcours des jeunes placés*

Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées. (2023). *Prévenir les sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)*

Cour des comptes. (2025). *Le pilotage de la politique de lutte contre la pauvreté*

Direction générale de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. (2024). *Familles monoparentales : Un sentiment de vulnérabilité et une attente forte de soutien*

Institut national de la statistique et des études économiques. (2020). *Les conditions de vie des familles monoparentales*

Caisse d'Allocations Familiales. (consulté en juillet 2026). *Le label Crèche à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)*

Ministère du Travail et des Solidarités. (2026, 15 juillet). *Sarah El Haïry remet au Premier ministre 20 décisions prioritaires pour mieux protéger les enfants.*

France Parrainages. (s. d.). *Le parrainage de proximité : ses nombreux bienfaits sur les enfants placés.*

Norwegian Labour and Welfare Administration. (s. d.). *What is NAV? NAV.no.*

Carbonnier, C. et Palier, B. (2022). *Les femmes, les jeunes et les enfants d'abord : Investissement social et économie de la qualité. Presses Universitaires de France.*

La recommandation de Montaigne

Valigny, C., Monasse, H., Paugam, A., Leclercq, M., Gillot, A., Guillot de Suduiraut, L., Feuillade, M., & Brua, J. (2026, 14 août). *Revue de dépenses relative à l'efficacité des politiques familiales. Inspection générale des affaires sociales ; Inspection générale des finances*.

La Vie des Idées. (2022). *Décourager le recours aux horaires atypiques*

France Stratégie. (2023). *Retisser les fils du destin : Parcours des jeunes placés*

Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées. (2023). *Prévenir les sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)*

Institut national de la statistique et des études économiques. (2020). *Les conditions de vie des familles monoparentales*

Arrêté du 27 septembre 2019 *relatif au calcul des aides personnelles au logement. Légifrance.*

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. (2021). *Fiche 21 - Le revenu de solidarité active (RSA). Ministère des Solidarités et de la Santé.*

Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté. (2025, juillet). *Monoparentalité et pauvreté : Regards croisés et pratiques inspirantes. Ministère des Solidarités.*

les REPÈRES de MONTAIGNE

Cette note, publiée par l'Institut Montaigne, fait partie de la collection :
Les repères de Montaigne, 25 recommandations pour la France
Dépôt légal : Octobre 2026
Sous la direction générale de Marie-Pierre de Bailliencourt
Enquête territoriale : Institut Enterritoires
Enquête d'acceptabilité : Verian

Design graphique : Élodie Ruiz ; Studio Nathalie Bastide
Mise en page : Virginie Barnay Duhamel



Imprimé en France par Maqprint
ISSN : 1771-6756

Institut Montaigne
59 rue La Boétie, 75008 Paris
Tel. +33 (0)1 53 89 05 60
institutmontaigne.org

INSTITUT Montaigne

MÉTHODOLOGIE

Chaque note est le produit d'une réflexion collégiale. Celle-ci mobilise **25 années d'expertise en politiques publiques, plusieurs mois de revue de littérature scientifique et d'analyses de données officielles sourcées.** Elle s'appuie sur des auditions de chercheurs, d'économistes et d'experts indépendants, ainsi que sur des échanges réguliers avec les entreprises adhérentes de l'Institut Montaigne, des élus et des personnalités œuvrant au quotidien dans les territoires.

Nous avons tenu compte des idées présentes dans le débat politique et des attentes exprimées par les Français, telles qu'elles ressortent des enquêtes et sondages de ces derniers mois. Les mesures que nous proposons découlent ainsi d'arbitrages pris dans l'intérêt de la France en conciliant efficacité, faisabilité opérationnelle et acceptabilité citoyenne.

MERCI !

L'Institut Montaigne remercie chaleureusement son comité directeur, ses équipes internes, les experts permanents et associés, les entreprises adhérentes ainsi que l'ensemble de ses partenaires, qui ont contribué pendant 18 mois à l'élaboration de ces notes.

INSTITUT Montaigne

REPÈRES POUR LA FRANCE

L'Institut Montaigne, espace de réflexion indépendant et apartisan, au service de l'intérêt général, s'engage dans la préparation de l'élection présidentielle 2027.

Parce que nous pensons qu'il est indispensable de favoriser un débat démocratique sur le fond, réaliste et nuancé, **nous publions 25 notes thématiques pour informer les citoyens et inspirer les candidats.**
En diffusant un contenu accessible à tous, nous souhaitons **donner des repères sur l'état réel de la France, poser un diagnostic et encourager les arbitrages nécessaires** au service de 4 ambitions : créer de la richesse, vivre ensemble, se protéger et mettre en œuvre nos politiques publiques.

Cette initiative vise à restaurer la confiance politique et à dessiner pour la France un futur désirable.